

## SOMMAIRE

Remerciements

Avant-propos

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des abréviations

Introduction générale

### **PARTIE I : MATERIELS ET METHODES**

Chapitre I : Description des matériels

Chapitre II : Description des méthodes

### **PARTIE II : RESULTATS**

Chapitre I : Application des principes et conventions comptables

Chapitre II : L'aversion de l'application des principes et conventions comptables

### **PARTIE III : DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS**

#### **DISCUSSIONS**

Chapitre I : Discussions sur l'application des principes et conventions comptables

Chapitre II : Discussions sur le rejet d'application du PCG 2005

#### **RECOMMANDATIONS**

Chapitre I : Recommandation pour l'hypothèse 1

Chapitre II- Recommandation pour l'hypothèse 2

Conclusion générale

Bibliographie

Webographie

Annexes

Table des matières

## REMERCIEMENTS

Permettez, en premier lieu, que nous adressons nos remerciements au Dieu d'amour et de grâce, notre Créateur, pour son aide et son soutien ; depuis la préparation de ce mémoire jusqu'à sa présentation ainsi que pendant la durée de nos études au sein de l'université d'Antananarivo.

Ensuite, nous adressons nos vifs et sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation du présent mémoire. Il s'agit, en particulier, des personnalités suivantes :

- Monsieur ANDRIATSIMAHAVANDY Abel, Professeur titulaire, Président de l'Université,
- Monsieur RANOVONA Andriamaro, Maître de conférences, Doyen de la faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie,
- Monsieur ANDRIAMASIMANANA Origène Olivier, Maître de conférences, Chef de Département Gestion,
- Madame ANDRIANALY Saholiarimanana, Professeur à l'Université, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches en Gestion,
- Monsieur RAKOTOSALAMA Clément, Docteur en Gestion, notre encadreur pédagogique, dont l'aide a été précieuse lors de la réalisation de ce mémoire,
- Tous les enseignants du Département Gestion qui ont consenti à partager leurs connaissances et leurs expériences avec nous, étudiants du Département,
- Tous les membres du jury ici présents, qui nous ont fait l'honneur de nous juger apte pour cette soutenance,
- Madame RABEARIVELO Olivia, Gérante de l'entreprise Rav'Hygiène, pour nous avoir accueilli au sein de son entreprise,
- Tout le personnel de l'entreprise Rav'Hygiène, pour leur accueil, leur disponibilité et leur bonne humeur permanente,
- Madame RASATANDRIANOMBANA Vonimbolanivo, Contrôleur de Gestion au sein de la société Salone, pour nous avoir accordé un entretien et d'avoir répondu à notre questionnaire,
- Monsieur RAKOTOMANDIMBY Rijaniaina, Directeur technique de l'entreprise E.Ge.Ci, qui a bien voulu nous fournir les informations dont nous avons eu besoin concernant l'entreprise.

Enfin, à notre famille, et surtout nos parents pour leur gracieux et bienveillant soutien moral et financier, sans oublier nos collègues, et nos amis proches.

Merci à tous !

## ***AVANT-PROPOS***

Dans le cadre de son activité l’Université d’Antananarivo plus particulièrement la Faculté de Droit, d’Economie, de Gestion et de Sociologie assure la formation des futurs cadres des entreprises et de l’administration publique.

Chaque année les étudiants de la 4ème Année Gestion doivent présenter un mémoire de Fin d’Etudes conditions de l’obtention de la maîtrise en Gestion.

Pour ce faire, nous avons effectué un stage de deux mois et des séries de visites, dans le cadre de l’évaluation de l’application des conventions et principes comptables auprès de l’entreprise Rav’Hygiène, l’entreprise E.Ge.Ci et la société Salone.

## LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1      Chronogramme.....	23
Tableau 2      Cadre logique du mémoire.....	29

## LISTE DES FIGURES

	Page
Figure 1 Organigramme de l'entreprise Rav'Hygiene.....	19
Figure 2 Organigramme de l'entreprise E .Ge.Ci.....	21
Figure 3 Processus de circulation des documents dans l'entreprise Rav'Hygiène .....	24
Figure 4 Diagramme d'ISHIKAWA.....	28

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Public
<b>CGA</b>	Centre de Gestion Agrée
<b>CNAPS</b>	Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale
<b>CSC</b>	Conseil Supérieur de la comptabilité
<b>CUMP</b>	Coût Unitaire Moyen Pondéré
<b>EI</b>	Entreprise Individuelle
<b>IAS</b>	International Accounting Standards
<b>IASB</b>	International Accounting Standards Board
<b>IFRS</b>	International Financial Reporting Standards
<b>MPE</b>	Micro et Petites Entreprises
<b>NIF</b>	Numéro d'Identification Fiscal
<b>OECFM</b>	Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar
<b>PCG</b>	Plan Comptable Général
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>RAF</b>	Responsable Administratif et financier
<b>ROSC</b>	Report on the Observance of Standards and Codes
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SMT</b>	Système Minimal de Trésorerie
<b>STAT</b>	Numéro Statistique

## INTRODUCTION GENERALE

Depuis le 01 janvier 2005, un nouveau plan comptable, a été mis en place à Madagascar en substitution du Plan comptable 1987, jugé obsolète et non conforme aux normes internationales.

Cette philosophie comptable est faite de principes divers, applicables aux différentes catégories d'entreprises, selon leurs tailles.

Les micros entreprises sont en général des entreprises individuelles. Sont classés dans cette catégorie ceux ayant un chiffre d'affaires inférieur à 20.000.000 d'ariary, ces entreprises ne sont pas obligées de tenir une comptabilité ou d'appliquer le plan comptable général 2005. Toutefois, elles doivent être déclarés auprès des services administratifs compétents, autant qu'elles doivent obtenir un NIF, un numéro statistique, et être inscrites au registre de commerce.

Les entreprises classées dans la catégorie des petites entreprises ont un chiffre d'affaire compris entre 20.000.000 et 200.000.000 d'ariary. Pour ces entreprises l'assujettissement au « Système Minimal de Trésorerie » est obligatoire ; leurs comptabilités peuvent être limitées aux encaissements et décaissements. Cependant, elles peuvent opter pour l'application du PCG 2005, surtout si elles choisissent l'option du régime réel ; c'est-à-dire, la récupération de la TVA. L'objectif de cette facilitation du système comptable à l'égard des entreprises est surtout d'ordre fiscal, elle consiste à intégrer les entreprises illicites dans le milieu licite pour améliorer les recettes fiscales de l'Etat.

Les moyennes entreprises constituent la 3ème catégorie d'entreprises concernées par le PCG 2005, ces entreprises ont un chiffre d'affaires compris entre 200.000.000 d'ariary et 2.000.000.000 d'ariary. Pour cette catégorie d'entreprise l'application du PCG 2005 est obligatoire. La comptabilité des engagements y est appliquée, il en est de même pour les grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 2.000.000.000 d'ariary.

Conformément à la loi en vigueur, les entreprises qui appliquent le PCG doivent respecter les conventions comptables de base ainsi que les principes comptables fondamentaux dans l'établissement de leurs états financiers.

Comme le Plan comptable 2005 a été effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, il s'avère donc nécessaire de procéder à l'évaluation du respect de ces conventions et principes par les entreprises.

Pour que les informations contenues dans les états financiers soient fiables, ils doivent respecter les conventions et principes comptables. Or, ces états financiers ont pour rôles de donner des informations sur la situation financière, la performance et les flux de trésoreries de l'entité aux utilisateurs autant internes qu'externes<sup>1</sup>.

Mais, est-il possible, effectivement, pour les entreprises installées à Madagascar de les appliquer, compte tenu des contraintes et des obligations définis par ce plan comptable, face aux moyens dont dispose ces entreprises ? Entre autres, les entreprises voient la comptabilité comme un outil de pression fiscal. Ceci est due au fait que c'est à partir des états financiers que l'administration fiscale calcul l'impôt à payer pour chaque entreprise. Aussi, pour parvenir à diminuer leurs coûts d'exploitation, les entreprises essaient de minimiser au possible leurs charges fiscales.

Nous savons que les petites entreprises ont la possibilité d'utiliser un système comptable simplifié, fondé sur les encaissements et décaissements. Une question se pose : peuvent-elles appliquer les conventions et principes du fait du nombre limité des opérations qu'elles effectuent ? Face à cette situation on se pose la question quand à l'application du PCG 2005. En effet, l'application des conventions et principes comptables garantit la fiabilité des informations contenues dans les états financiers de chaque entreprise.

Toutefois, une méthode comptable peut être changée, à condition qu'elle soit imposée par une nouvelle règlementation ou si elle permet une amélioration dans la présentation des états financiers de l'entité concernée<sup>2</sup>.

La problématique consiste donc à nous poser la question ci-après : Le plan comptable malgache trouve-t-il une application effective dans le contexte actuelle d'existence des PME à Madagascar ? L'absence de connaissance des principes et conventions comptables par les PME peut générer une inexactitude de l'information contenue dans leurs états financiers. A

---

<sup>1</sup>Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget : « Plan Comptable Général 2005 », Imprimerie National (2004), p.12

<sup>2</sup> Idem, p.15

titre indicatif, le non respect du principe du coût historique qui entraîne une mauvaise évaluation dans la détermination des montants à inscrire dans les états financiers.

Actuellement, de nombreuses entreprises font appel à un cabinet d'audit pour prouver la sincérité et la régularité de ses comptes vis-à-vis de ses partenaires : banques, administration fiscal, fournisseurs. Mais cela ne concerne pas toutes les entreprises existantes, car parmi elles nombreuses sont encore celles qui se complaisent dans l'informel. C'est un fait essentiellement dû à la mentalité et au niveau d'instruction des entrepreneurs.

Tout ce qui précède, démontre l'importance et l'intérêt du thème objet de cette étude, qui est : « Suivi et contrôle de l'application des conventions et principes comptables dans les états financiers des PME ».

L'objectif global de cette étude est d'étudier le degré d'application et le respect que font les PME malgaches des principes et conventions du PCG 2005, normes comptables en vigueur sur le territoire de la République.

Ce qui nous amène à considérer les 2 objectifs spécifiques ci-après :

- Statuer sur la fiabilité des états financiers des PME malgaches, surtout vis-à-vis des entités externes.
- Essayer de proposer des solutions pour que l'application du PCG soit effective. Car on sait que de nombreuses entreprises ne connaissent pas ou fuient son application.

Les hypothèses de recherche consistent donc à confirmer :

- L'existence des PME qui appliquent conformément les conventions et principes énoncés dans le PCG 2005.
- La réalité d'une majorité de PME qui fuit l'application du PCG 2005.

Concernant l'hypothèse n°1, nous nous attendons à ce que les entreprises appliquent les conventions et principes comptables, car elles garantissent la fiabilité des informations contenues dans les états financiers.

Et à propos de l'hypothèse n°2, nous devons avoir comme résultats la non-application du PCG 2005, compte tenu des contraintes et des obligations définies par ce plan comptable pour les entreprises, et en rapport avec les moyens dont elles disposent.

Pour réaliser ce mémoire nous nous sommes introduit au sein de trois entreprises : Salone S.A, E.Ge.Ci, Rav'Hygiene et nous avons planifié des actions de façon ordonnée, de manière à aboutir au résultat souhaité qui devrait être l'application effective des principes et conventions comptables. Au cas où les résultats s'avèrent être le contraire, nous allons essayer de dégager les tendances lourdes en analysant les liens causales et à partir de là, élaborer des solutions aux problèmes qui s'étaient présentés.

La société Salone S.A. est une société malgache œuvrant dans plusieurs secteurs dont l'agro-alimentaire, son siège se situe dans la zone industrielle Forello à Tanjombato. Cette firme, n'ayant aucune filiale, n'œuvre que sur le territoire national.

L'entreprise E.Ge.Ci est une entreprise œuvrant dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) dont le siège social se situe au Lot III I 62 Bis Soanierana.

Enfin, l'entreprise Rav'Hygiene qui est une entreprise prestataire de service, dont les principaux domaines d'intervention concernent la propreté, l'hygiène, l'entretien des espaces verts, le ramassage d'ordure et le gardiennage. Le siège social de l'entreprise se trouve au Lot 143 Bis Ambohijanahary-Antehiroka.

Pour réaliser le présent mémoire une démarche préalable de collecte des données et des informations à partir d'une enquête, une analyse et une vérification pour aboutir à une proposition de solution à appliquer a été faite. Cette méthodologie englobe les moyens et les méthodes nécessaires pour faciliter la réalisation du travail dont voici les composantes :

Les enquêtes ont été présentées sous forme de questionnaire pour déterminer le degré d'application et de connaissance du personnel de l'entreprise des principes et conventions comptables énoncées dans le PCG 2005 (cf. Annexes : 1, 2, 3, 4). Elle a été faite auprès du contrôleur de gestion de la société Salone et auprès du directeur technique de l'entreprise E.Ge.Ci. Les renseignements ainsi obtenu nous a donné un aperçu du degré d'application du PCG 2005 pour le cas de Salone S.A et E.Ge.Ci. Pour le cas de Rav'Hygiene l'observation, les documents et les notes internes ainsi que la participation aux tâches diverses ont beaucoup aidées à se familiariser dans le domaine professionnel au sein du service des affaires administratifs et financiers, et d'avoir ainsi accès au système comptable de l'entreprise.

Des recherches bibliographiques et sur internet ont également été faites pour réaliser ce mémoire.

Pour analyser le problème de non application par de nombreuses entreprises du plan comptable général, nous avons utilisé la méthode du diagramme d'ISHIKAWA avec l'analyse des cinq M (Matériel, Méthode, Matière, Main d'œuvre, Milieu).

Par la suite, des recherches sur internet ainsi que la revue des cours théoriques ont été également faites pour arriver à des propositions de solutions et de recommandations.

Selon le plan IMMRED, la démarche de l'étude s'articule autour de 3 axes majeurs : Matériels et méthodes, Résultats, Discussions et recommandations.

- La première partie : « Matériels et Méthodes » consiste à définir en 1<sup>er</sup> lieu les matériels comme les zones d'études, les matériels utilisés, les types de documents. En second lieu les méthodes de collecte des informations afin de déterminer le degré d'utilisation du plan comptable, le traitement des données et des résultats, les techniques de recherches des causes des différents problèmes en relation avec les résultats de la recherche.
- La deuxième partie : « RESULTATS », qui traitera les résultats de la recherche, consistera à présenter les problèmes identifiés sans interprétations.
- La troisième partie : « DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS » présentera une analyse des résultats obtenus, pour ensuite définir les recommandations de manière à ce que l'application du PCG 2005 puisse être effective.

## **PARTIE I : MATERIELS ET** **METHODES**

## **PARTIE I : MATERIELS ET METHODES**

Cette partie, qui est appelée également partie descriptive, sera divisée en deux.

La partie « matériels » se divise en trois catégories ; celle concernant l'entreprise Rav'Hygiène, l'entreprise E.Ge.Ci et enfin la société Salone.

Les cas des entreprises E.Ge.Ci et Rav'hygiène se subdivisent en trois section : la première concerne la présentation de l'entreprise c'est-à-dire son identité, son historique et ses objectifs. En deuxième lieu vient l'organisation de l'entreprise où on trouve les activités et la structure de l'entreprise. Enfin le compte rendu global du stage et des séries de visites qui comprennent le calendrier des activités menées lors de l'élaboration du présent mémoire ou chronogramme, ainsi que les acquis humains et techniques de ce stage et des séries de visites.

Pour la société Salone on ne trouvera que la présentation de la société et son historique ainsi que le compte rendu global de la visite, faute d'informations disponibles.

La partie « Méthodes » se subdivisera en trois sections bien distincts :

- Le cadre théorique détaillant la méthodologie globale ; c'est-à-dire les enquêtes, la recherche bibliographique et Webographique. La méthodologie spécifique est celle qui concerne les méthodes de rédaction et les méthodes de recherches des causes racines d'un problème.
- Le cadre pratique comprenant l'analyse des données et des informations, leurs traitements ainsi que leur exploitation.
- Le cadre logique de la mémoire décrivant d'une façon opérationnelle et matricielle les aspects les plus importants de la mémoire<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Cours Conception et Gestion de Projet 4<sup>ème</sup> Année (2011) ; Facultés DEGS de l'Université d'Antananarivo

## CHAPITRE I : DESCRIPTION DES MATERIELS

Les matériels de l'étude sont l'entreprise E.Ge.Ci, l'entreprise Rav'Hygiène et la société Salone ainsi que le compte rendu global du stage et des visites de ces entreprises.

### **I - CAS RAV'HYGIENE :**

#### **Section 1 : Présentation de l'entreprise**

Cette section se divise en deux parties à savoir : l'identité de l'entreprise et son historique.

##### **1-Identité de l'entreprise :**

La dénomination de la société est « Rav'Hygiène » dont le slogan est : « Environnement sain, Rav'Hygiène est là pour vous ». L'entreprise possède un capital social de 20.000.000 d'ariary et c'est une entreprise individuelle. Le numéro statistique de l'entreprise est 90002 11 2006 0 003142 et son numéro d'identification fiscal : 1249 1736. Elle est inscrite au registre du commerce sous un numéro d'immatriculation qui est : 2006 A 00821. L'E-mail de l'entreprise est : ravhygiène@moov.mg et elle peut être contacté sous le numéro : 020 24 269 47. Enfin, le siège social de l'entreprise se trouve au Lot 143 Bis Ambohijanahary-Antehiroka Antananarivo 105.

##### **2-Historique de l'entreprise :**

La société Rav'Hygiène, entreprise individuelle, a été créée en mai 2006. Forte de ses six années d'expériences, l'entreprise est en mesure d'affirmer qu'elle a connu une évolution assez positive dans son secteur d'activité, étant donné l'effectif actuel de son personnel qui est passé de 6 à 120 employés. Ses principaux domaines d'intervention concernent l'hygiène, l'entretien des espaces verts, le ramassage d'ordures et, le gardiennage.

Pour répondre d'avantage aux normes exigées par la mondialisation et pour assurer une qualité optimale du service offert. Les entreprises actuelles, en général de plus en plus préoccupées par leurs images extérieures et la sécurité dans leurs locaux, accordent une attention croissante à l'hygiène et à la propreté dans leurs bureaux et bâtiments administratifs. Consciente de ses nouvelles opportunités de marché, la société Rav'Hygiène s'est engagée à montrer son savoir-faire dans ces secteurs d'activités.

### **3-Objectifs :**

L'entreprise Rav'Hygiène a pour vocation de fournir une prestation de service de qualité, assurant une satisfaction complète à sa clientèle contre un prix compétitif. Elle s'était fixé également pour objectif l'augmentation de 10% de son chiffre d'affaire annuel ; pour ce faire, elle essaie de fidéliser sa clientèle, et s'était donnée comme objectif de conquérir cinq nouveaux clients par trimestre.

## **Section 2 : Organisation de la société**

Cette section comprend deux rubriques qui sont : les activités de l'entreprise et sa structure.

### **1- Les activités de l'entreprise Rav'Hygiène :**

Dans le cadre de son activité, l'entreprise fournit à sa clientèle une gamme complète de prestation : le nettoyage de surface, y compris lessivage et repassage ; le traitement d'espace vert ; le gardiennage et ramassage d'ordures sur les lieux d'intervention ; la dératisation ; la désinsectisation ; la désinfection ; la fumigation et enfin le traitement anti-termite.

### **2- Structure :**

Cette partie est composée par la description des différentes fonctions dans l'entreprise ainsi que la présentation schématique de la structure ; c'est-à-dire : l'organigramme<sup>4</sup>.

#### **2.1. Les différentes fonctions et les tâches y afférents :**

L'entreprise Rav'Hygiène présente presque toutes les fonctions qu'on trouve en général dans une entreprise, à savoir : Gérant, Responsable Administratif et Financier, Service Administratif, Service Financier, Service Commercial, Responsable Technico-commercial, Superviseurs, Responsable de production, Contrôleurs, Techniciens et enfin les Agents de nettoyage. Comme l'objet de notre étude est le suivi de la comptabilité, nous nous sommes intéressés particulièrement aux tâches du responsable administratif et financier et le service financier de l'entreprise.

Le responsable administratif et financier est chargé de certaines responsabilités particulières :

---

<sup>4</sup> Cours Organisation 1<sup>ère</sup> Année (2008) ; Facultés DEGS de l'Université d'Antananarivo

### 2.1.1 Responsabilités administratives :

Ses tâches administratives sont les suivants :

S'occuper des ressources humaines (contrat de travail, Ostie, Cnaps, sociale) et proposer des objectifs d'amélioration au gérant, si besoin. Il a également pour tâche de vérifier la présence du personnel et le planning de traitement en collaboration avec le service administrative et propose des actions correctives, si besoins. Il vérifie la fiche de contrôle en collaboration avec le service technique ; contrôle les états des stocks et agit par rapport aux besoins de chaque site. Il fait également le contrôle des matériels de traitement et propose les actions correctives si besoins. Enfin il élabore le planning congé et la permission du personnel.

### 2.1.2 Responsabilités financières :

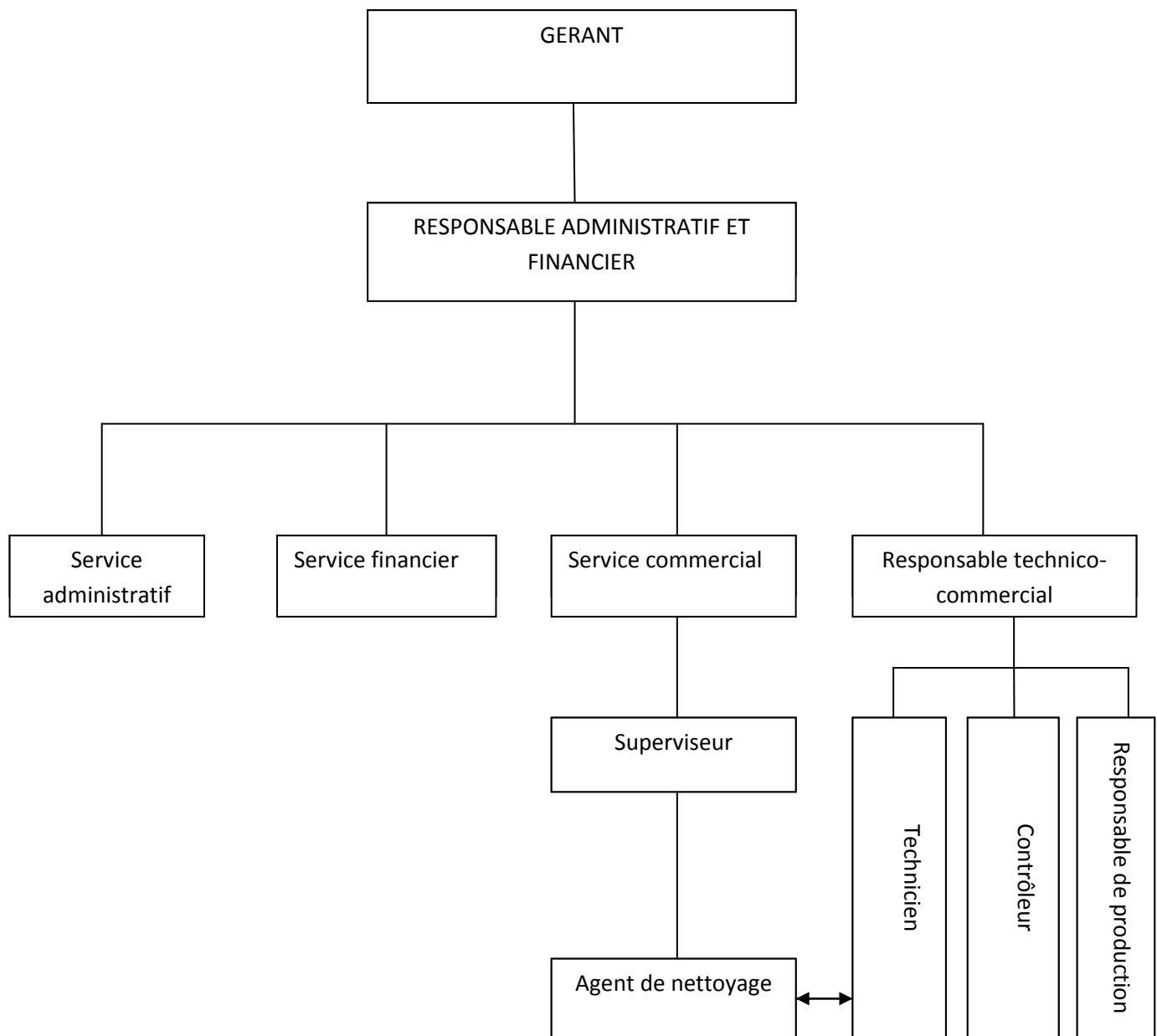
Le responsable administratif et financier mène des études et élabore des budgets à présenter au gérant, à la demande de ce dernier. Le service financier qu'il dirige à également pour tâche d'évaluer la consommation des produits. Il s'occupe de la paie du personnel et du suivi des facturations élaborées par le service financier. Il contrôle et suit le recouvrement en cas de besoin. Enfin il s'occupe de la trésorerie, de la fiscalité, et du contrôle de la caisse.

Le service financier, quant à lui, est chargé du suivi de l'état de caisse. Il élabore les factures, s'occupe du recouvrement (appels, récupérations des règlements). Il aide également le RAF pour la paie, en cas de besoin (établissement des détails des frais des personnels), et établit les prévisions d'achat en collaboration avec le service administratif. Enfin il s'occupe de la distribution des produits et des prévisions ainsi que de l'envoi des produits vers les provinces.

### 2.2. Organigramme globale de l'entreprise :

L'organisation de l'entreprise n'est pas très hiérarchisée, ce qui explique son organigramme qui se présente comme suit :

Figure 1 : Organigramme globale de l'entreprise Rav'Hygiène



## II- CAS E.Ge.Ci :

### **Section 1 : Présentation de l'entreprise**

Cette section s'organise en deux traits biens distincts à savoir : l'identité de l'entreprise et son historique.

## **Identité de l'entreprise et son historique :**

La dénomination sociale de l'entreprise est « Entreprise de Génie Civil ». C'est une entreprise individuelle (E.I) dont le capital social est de : 10 000 000 Ariary. Son numéro d'identification fiscale est le 2000 315 428 et elle a obtenu comme numéro statistique : 12 1998 000 60. L'entreprise est inscrite au Registre de commerce sous le numéro A/2003/0112. Enfin, son siège social est fixé à l'adresse : Lot III I 62 Bis Sonierana Antananarivo 101 et sa création date du janvier 1998.

## **Section 2 : Organisation de la société**

Avant de présenter l'organigramme global de l'entreprise, il est primordial de connaître ses activités.

### **1-Activités de la société E.Ge.Ci :**

Le domaine d'activité de l'entreprise concerne généralement la réhabilitation et la nouvelle construction de bâtiments et des travaux publics : ponts, routes, barrages, ouvrages d'art et les travaux de protection environnementale. Selon les cas, l'étude et conception sont assurées par E.Ge.Ci même ou par un bureau d'étude assurant le suivi de la clause du marché.

### **2-Structure de l'entreprise E.Ge.Ci :**

Cette partie se divise en deux : premièrement les différents fonctions dans l'entreprise et les tâches y afférent, deuxièmement l'organigramme globale de la société.

#### **2.1. Les différentes fonctions et leurs tâches respectives :**

La société est composée essentiellement de 6 responsables qui travaillent à plein temps dans l'entreprise dont :

- Un directeur général : il a pour tâches d'assurer la gestion stratégique de l'entreprise ; d'identifier les appels d'offres à soumissionner ; de rechercher les modes de financements.
- Un directeur technique :

Il s'occupe des tâches suivantes : préparer les offres, organiser les chantiers, faire le planning, assurer les approvisionnements, s'occuper du personnel à recruter, organiser et coordonner les tâches d'exécution et de contrôle, participer aux réunions techniques avec l'administration.

- Un responsable administratif et financier.

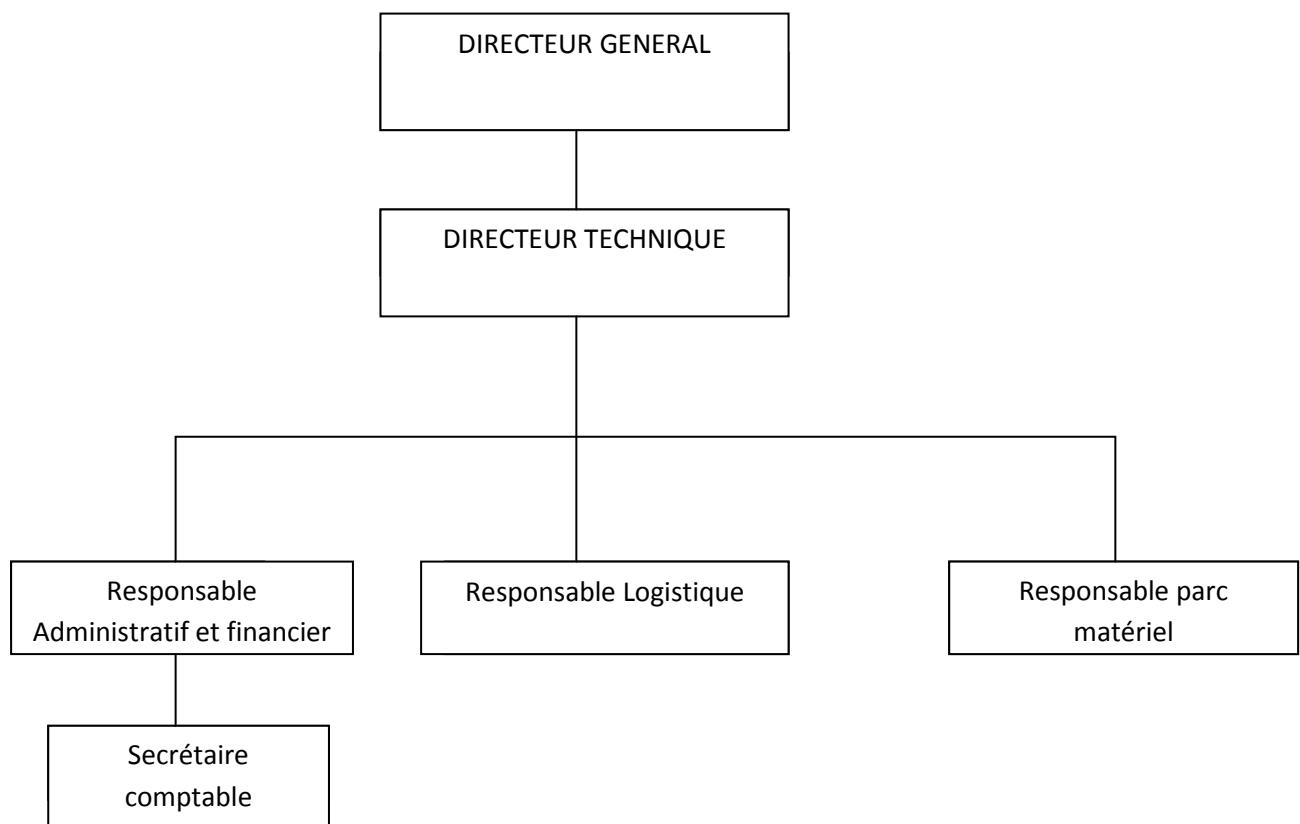
Il est chargé d'assurer la gestion administrative et financière de l'entreprise, il assure également la gestion du personnel : paiement, congés et les relations avec les fournisseurs

- Un responsable logistique : il assure la gestion logistique de l'entreprise.
- Un responsable parc matériel : il a pour mission d'assurer la gestion du parc matériel.
- Un secrétaire comptable : elle assure la gestion courante de l'entreprise, comme la réception des bons de commandes et le classement des pièces comptables.

## 2.2. Organigramme global de la société :

La représentation schématique de la structure de l'entreprise E.Ge.Ci se présente comme suit :

Figure 2 : Organigramme de l'entreprise E.Ge.Ci



## III- CAS SALONE :

Notre étude sur la société Salone sera limitée par les informations qui nous ont été fournis. Malgré cela, nous avons pu obtenir quelques informations concernant le degré

d'application par la société du Plan Comptable 2005. Les informations ainsi obtenues de la société seront utilisées seulement en tant que complément d'information à la recherche.

## **Section1 : Présentation de la société et son historique**

Salone est une Société Anonyme créée en 1964, et opérant dans plusieurs secteurs : l'industrie agro-alimentaire, le négoce, l'importation, la chaudronnerie, la menuiserie métallique, la fabrication de matériaux de construction, le bâtiment et les travaux publics ainsi que le transport terrestre.

Elle dispose, des usines et bureaux d'une superficie totale de 2400 m<sup>2</sup>, de terre-pleins pouvant contenir plus de 300 conteneurs, des hangars de 100 à 6000 m<sup>2</sup> disponible pour les industries textiles. Le siège social de la société et son usine se trouvent à Tanjombato, zone industriel Forello.

Avec ses capacités d'une cinquantaine de camions semi-remorques et de différents types d'engins d'élévations, le département transport travaille étroitement avec les investisseurs des sociétés en zone franche qui ont de plus en plus besoin des transporteurs de conteneurs, de matières premières et de produits finis.

Avec ses engins de travaux publics, la société œuvre également dans l'activité de terrassement et de construction.

La Société Anonyme Salone possède un capital social de 210.000.000 Ariary. Son numéro d'identification fiscal ou NIF est : 3.000.081.531 et elle a comme numéro statistique le 15731.11.1863.00015. Enfin la société est inscrite au registre de commerce sous le numéro 2003.B.315.

Notre étude se focalisera sur le secteur Industrie agro-alimentaire de la société, faute d'informations concernant les autres secteurs de ses activités.

## **IV- COMPTE RENDU GLOBAL DU STAGE ET DES SERIES DE VISITES :**

Les séries de visites ont été faites de manière progressive après dépôt de la lettre d'introduction chez l'entreprise E.Ge.Ci et la société Salone. Pour le stage chez l'entreprise Rav'Hygiène, elle a commencé le 31 juillet 2012 après un entretien auprès du responsable administratif et financière.

## **1. Calendrier de la recherche :**

Le stage ainsi que les séries de visites ont été organisé suivant un planning mis en place (chronogramme). Ce planning se présente comme suit :

Tableau 1 : Chronogramme

DESCRIPTION DES TACHES	SEMAINES									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Collecte de données et information secondaires										
Définition de la problématique et formulation des hypothèses										
Elaboration du questionnaire										
Visite d'entreprise										
Prise de contact avec l'entreprise										
Familiarisation avec le personnel										
Application pratique du sujet										
Collecte et exploitation des données										
Etude et analyse										
Exploitation et traitement des données										
Rédaction										

## **2-Acquis humain du stage et des séries de visites :**

Le stage de deux mois que nous avons effectué au sein de l'entreprise Rav'Hygiène s'est déroulé dans un climat très chaleureux avec le personnel de l'entreprise. Il nous a permis de faire l'expérience d'un aspect des relations humaines qui nous était méconnue auparavant.

Cette facette des relations humaines nous a permis de comprendre l'importance de la hiérarchie dans l'entreprise. Nous avons pu également apprendre à vivre en « société », comprendre les réalités sur terrain, et nous familiariser avec le monde professionnel.

L'accueil chaleureux du personnel de l'entreprise a facilité notre intégration en tant que stagiaire et nous a beaucoup aidés pendant la durée de notre stage.

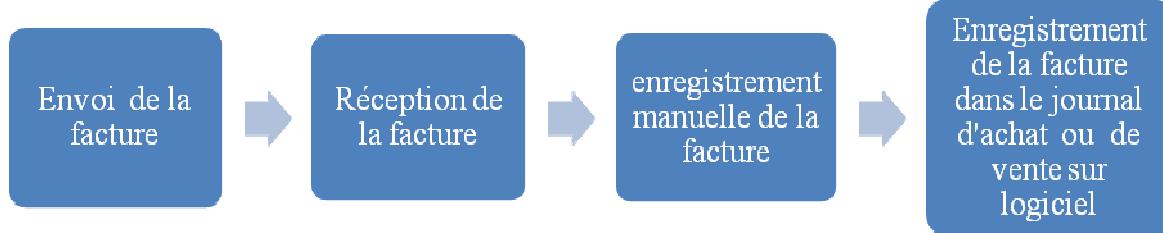
Nous avons aussi pu voir comment chaque personne doit respecter ses tâches dans l'entreprise et doit faire en sorte qu'elles soient exécutées selon l'exigence du supérieur hiérarchique. Toutefois, seule la collaboration entre les employés assure la réussite de l'entreprise, car la réalisation de leurs tâches dépend de leur cohésion.

Concernant, les enquêtes menées auprès des deux sociétés, elles nous ont appris le respect des procédures avant un entretien. Elles nous ont permis d'avoir un contact avec de vrais professionnels dans le domaine et aussi d'observer l'environnement de la profession comptable. L'accueil de ces entreprises nous ont permis de voir leurs degrés d'ouverture avec le milieu extérieur.

### **3-Acquis techniques :**

Le stage de deux mois que nous avons effectué au sein de l'entreprise Rav'Hygiène nous a permis de mettre en pratique les acquis théoriques appréhendés au sein du département gestion. La participation à diverses tâches, surtout comptables, au sein de l'entreprise a été une expérience très enrichissante, car elle nous a permis, notamment, d'identifier l'agencement comptable des opérations dans l'entreprise. Ces opérations sont réparties en quatre groupes : la caisse, la banque, la vente, l'achat. Cette participation nous a également donné le moyen d'identifier l'organisation du système comptable de l'entreprise. Les documents divers qui matérialisent les opérations effectuées dans cette entreprise sont diverses : les bons de réceptions, les bons de commandes, les factures, les avis de débit et avis de crédit. La circulation des documents avant leur enregistrement se présente comme suit :

Figure 3 : Processus de circulation des documents dans l'entreprise Rav'Hygiène



**Source : Entreprise Rav'Hygiène « Juillet 2012 »**

Les opérations comptables de l'entreprise sont traitées sur logiciel Sage Saari version 15. Ce système comptable informatisé donne à l'entreprise plus d'exactitude et de rapidité dans l'enregistrement de ses opérations, de plus, elle permet également un gain de temps remarquable pour l'établissement de ses états financiers. La comptabilité de l'entreprise

respecte certains principes du PCG 2005, malgré sa petite taille. La saisie des opérations se fait régulièrement et ses comptes sont presque toujours à jour.

Nous avons pu ainsi enregistrer les opérations courantes dans l'entreprise lors du stage. Et enfin, ce stage et les séries de visites nous ont permis d'analyser le degré d'application du PCG 2005 au sein des PME.

## CHAPITRE II- DESCRIPTION DES METHODES

Cette partie présente la méthodologie utilisée pour réaliser le présent mémoire. Elle décrit la démarche suivi pour la réalisation des recherches afin de vérifier les hypothèses de départ et d'atteindre les objectifs que nous avions fixé. Elle concerne également les modes de collectes de données ainsi que leur traitement. Enfin, la dernière partie de ce chapitre traitera du cadre logique du mémoire.

Elle se divise ainsi en trois sections qui sont le cadre théorique, le cadre pratique et le cadre logique du mémoire.

### Section 1 : Cadre théorique

Cette section se rapporte aux méthodes à suivre pour la rédaction du présent mémoire et qui nous ont été enseignés durant l'année universitaire.

#### **1-Méthodologie globale :**

La collecte de données primaires et secondaires est indispensable pour la réalisation d'un mémoire. Ainsi les enquêtes et demandes d'informations, la recherche bibliographique et webographique ont été nécessaires.

##### **1-1-L'enquête :**

Afin d'obtenir des informations pertinentes sur le sujet, des enquêtes auprès du directeur technique de l'entreprise E.Ge.Ci et du contrôleur de gestion de la société Salone ont été faites. Il s'agit ici de collecter des informations afin de déterminer le degré d'application du PCG 2005.

Il se porte également sur le logiciel comptable utilisé, la procédure de comptabilisation, la méthode d'établissement des états financiers en sa globalité et le système comptable de l'entreprise en général.

Les informations ainsi obtenues ont permis de traiter le thème et de juger de sa réalité, afin d'élaborer les propositions de solutions, en rapport avec les résultats de l'enquête.

##### **1-2-La recherche Bibliographique :**

Cette méthode permet d'obtenir des informations pertinentes rattachées au sujet. Elle a beaucoup aidé à la réalisation du mémoire. De ce fait nous avons pu utiliser des ouvrages spécifiques se rapportant au thème.

La méthode de recherche a permis de regrouper les informations théoriques majeures concernant le thème.

### 1-3-La recherche sur internet :

Actuellement on peut trouver toutes sortes d'informations et de renseignements intéressantes sur internet.

Les recherches que nous avons menées sur le web se rapportent à l'actualité de la mise en place du PCG 2005 sur le territoire malgache, ainsi que sur des enquêtes concernant les caractéristiques des entreprises malgaches, en particulier les PME.

Cependant les recherches sur internet comportent des inconvénients du fait que les informations obtenues peuvent ne pas correspondre au sujet d'étude. On peut ainsi y trouver d'innombrables informations qui peuvent être, dans la plus part des cas, incompatibles au thème.

## **2-Méthodologie spécifique :**

La méthodologie spécifique a permis d'exprimer un choix sur les méthodes à utiliser pour la rédaction et la recherche des causes des différents problèmes.

### 2-1-Méthode de rédaction du mémoire :

La méthode IMMRED ; traduite par : Introduction, Matériels, Méthodes, Résultats, Discussions et Recommandation, est la méthode recommandée aux étudiants pour la rédaction du mémoire. Elle a permis une facilitation accrue dans la manière et la façon de traiter le thème.

### 2-3-Méthode de recherches des causes :

La recherche des causes des différents problèmes doit être méthodique afin d'éviter des erreurs. Les causes ont donc été classées selon le diagramme d'ISHIKAWA.

Ce diagramme permet de repérer et de présenter d'une façon claire et logique les causes qui produisent ou qui pourraient produire un effet dans une entreprise ou à l'échelle nationale.

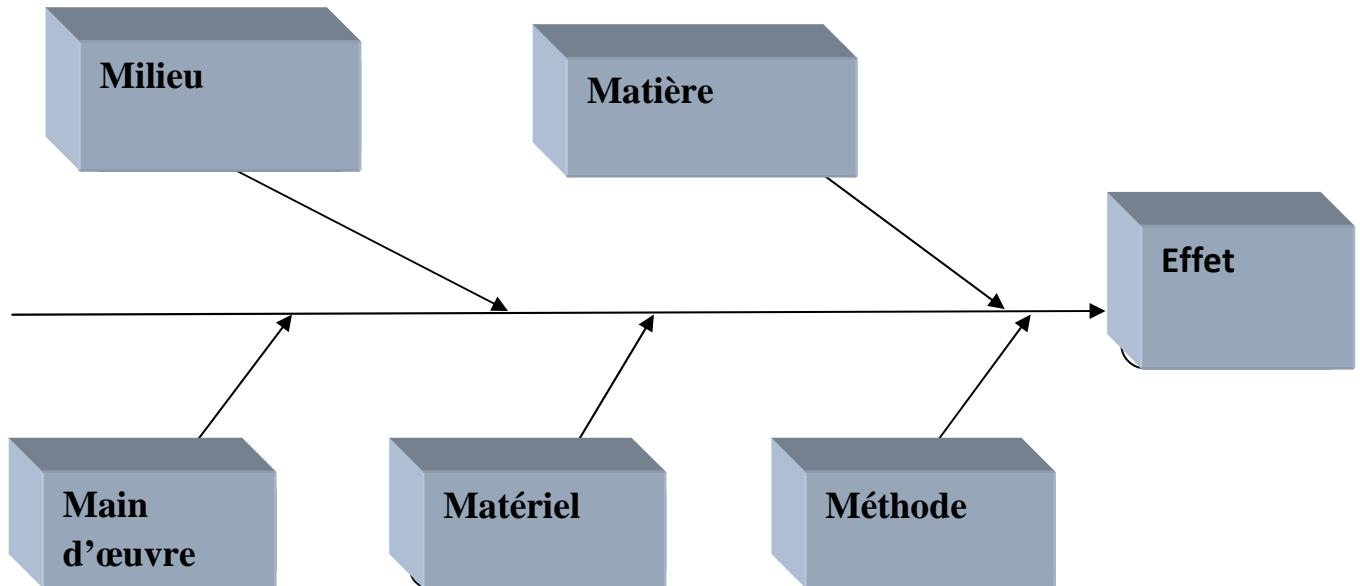
Généralement, on se réfère à 5 catégories de causes ou 5M : Matière, Matériel, Méthode, Main-d'œuvre, Milieu. Ses 5 familles pourraient se développer comme suit :

- Matière : les causes pouvant être considérer en terme d'information.
- Matériel : les causes pouvant se rapporter aux machines, locaux, etc....

- Méthode : les causes concernant les procédures utilisées ou l'organisation.
- Main-d'œuvre : les causes pouvant se rapporter aux compétences humaines, à leurs formations, ainsi qu'à leurs qualifications.
- Milieu : les causes ayant leurs sources dans l'environnement interne et externe de la société.

Schématiquement on pourrait le présenter comme suit :

Figure 4 : Diagramme d'ISHIKAWA



Source : Cours Conception et Gestion de Projet, 4ème année 2011

## Section 2 : Cadre pratique

Cette section se rapporte aux collectes de données et d'informations ainsi que leur traitement.

### 1-Collecte des données et informations :

La recherche et la collecte des données et des informations constituent une étape indispensable dans la réalisation d'un mémoire. Car c'est la phase durant laquelle nous devons nous procurer, au moyen de différentes méthodes et moyens de recherches, une grande partie des informations nécessaires à l'élaboration de notre travail.

Les résultats des recherches ont été obtenus grâce à des enquêtes, des recherches bibliographiques, et Webographiques.

## **2-Traitement des données et leurs exploitations :**

Les données recueillies pendant les travaux de recherches ont été traités manuellement, avant de faire l'objet d'un traitement informatique.

### **Section 3 : Cadre logique du mémoire**

**« Suivi et contrôle de l'application des conventions et principes comptables dans les états financiers des PME »**

Tableau 3 : Cadre logique du Mémoire

<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateur objectivement vérifiable</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<u>Objectif global :</u> Etudier le degré d'application et le respect que font les PME malgaches des principes et conventions du PCG 2005.	Trois entreprises étudiées.	Enquêtes et stage.	Les responsables de chaque entreprise acceptent de nous recevoir.
<u>Objectifs spécifiques :</u> 1- Statuer sur la fiabilité des états financiers des PME malgaches.  2-Essayer de proposer des solutions pour que l'application du PCG soit effective.	1-Trois entreprises à examiner.  2-divers propositions ont été proposées.	1- Résultats des questionnaires.  2- voir : partie stratégique de la mémoire.	1- Il existe des entreprises qui se conforment au PCG 2005.  2- La majorité des PME malgaches suivent l'application du PCG 2005.

<u>Résultats :</u>			
1-Application quasi effective du PCG 2005.	1-respect des principes et conventions.	1-Etats financiers.	1-budget sur la formation pour la mis en œuvre du PCG disponible.
2-La majorité des PME suivent le PCG 2005.	2-Existence d'un nombre important d'entreprises relevant du secteur informel.	2-Enquête.	2-disponibilité des renseignements et des enquêtes la confirmant.
<u>Activités :</u>			
1-élaboration des questionnaires.	1-un questionnaire établi et opérationnel.	1-descente sur terrain.	1-l'entité ou la personne enquêtée accepte de répondre.
2-recherche sur Internet	2-divers documents disponibles.	2-nom du site.	2-disponibilité d'information concernant le thème
3-recherche bibliographique.	3- 5 livres lus.	3-titres et références des livres.	3-disponibilités des ouvrages spécifiques dans les points de vente.
4-stage.	4-Deux mois de stage accompli.	4-attestation de stage.	4-le responsable de l'entreprise accepte de nous recevoir.
<u>Intrants :</u>			
1-Plan comptable 2005.			
2-connaissance en comptabilités.			

### **Conclusion partielle :**

Cette 1<sup>ère</sup> partie a une importance particulière, d'une part, du fait qu'elle décrit les entreprises, objets de l'analyse, en énonçant leurs présentations et historiques ainsi que leur

organisations ; c'est-à-dire, les activités de l'entreprises et sa structure. Toutefois, au préalable, une meilleure connaissance de l'entreprise à étudier a été nécessaire, avant de pouvoir identifier le degré d'application des méthodes comptables qu'elle a adopté en son sein.

D'autre part, l'annonce de la méthodologie adoptée pour la réalisation du mémoire donne à l'étude un aspect plus scientifique et démontre que les résultats ont été obtenus grâce à une méthodologie bien précise. Pour la recherche des causes racines de chaque problème la méthode d'ISHIKAWA a été utilisée.

Enfin, le cadre logique de la mémoire décrit de façon matricielle et opérationnelle les aspects les plus importants du mémoire.

De tout ce qui précède, nous avons pu déduire l'importance de cette partie descriptive dans la réalisation du présent travail de mémoire

## **PARTIE II : RESULTATS**

## **PARTIE II : RESULTATS**

Cette seconde partie constitue la partie analytique du mémoire, elle est indispensable à sa réalisation.

Elle est divisée en deux chapitres dont la première correspond aux résultats de l'hypothèse n°1 qui est de confirmer l'existence des PME appliquant conformément les principes et conventions du PCG 2005. Dans ce chapitre on trouvera l'analyse des données et informations qui aboutit aux résultats des enquêtes menées concernant l'application des principes et conventions dans les trois entreprises. Mais également les forces et faiblesses de la comptabilité de ces trois entreprises.

La seconde partie présente les résultats de l'hypothèse n°2 qui est de vérifier si la majorité des PME fuient l'application du Plan Comptable général 2005. Dans ce chapitre, nous exposerons l'analyse des données et des informations, nous allons y décrire les faits qui font entraves à l'application des principes et conventions comptable dans les PME malgaches. Mais aussi les forces et faiblesses de l'application des principes et conventions dans les PME malgaches.

# CHAPITRE I : APPLICATION DES PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

## Section 1 : Analyse des données et des informations

Dans cette partie, nous présentons les résultats obtenus grâce aux enquêtes menées dans les trois entreprises ainsi que d'autres résultats obtenus grâce à divers sources d'informations.

Les conventions comptables de base et les principes comptables fondamentaux constituent une base pour l'élaboration des normes comptables et la recherche de solution appropriée aux problèmes comptables posés<sup>5</sup>. Ils constituent également les hypothèses de base dans l'élaboration des états financiers. Les conventions comptables énoncées dans le PCG 2005 sont au nombre de 4 : convention de l'entité, convention de l'unité monétaire, comptabilité d'exercice, continuité d'exploitation<sup>6</sup> ; tandis que les principes comptables fondamentaux sont au nombre de 8 : principe d'indépendance des exercices, principe d'importance relative, principe de prudence, principe de permanence des méthodes, principe du coût historique, principe d'intangibilité du bilan d'ouverture, principe de prééminence de la réalité sur l'apparence, principe de non compensation<sup>7</sup>.

Ses principes et conventions se rassemblent en trois catégories : les principes liés au temps, les principes liés à l'impératif de lisibilité par des tiers et les principes d'évaluation<sup>8</sup>. Dans notre cas d'espèce, il convient de déterminer le degré de leur application pratique ; les résultats ainsi obtenu ont été acquis grâce à un questionnaire élaboré à partir du PCG 2005. Dans ce qui suit, nous considérons un à un les résultats obtenus dans les trois entreprises.

---

<sup>5</sup> Ministère de l'Economie des Finances et du Budget ; « Plan Comptable Général 2005 » ; imprimerie national 2004, p 12

<sup>6</sup> Idem, p 13

<sup>7</sup> Idem, p14, 15

<sup>8</sup> [www.mines-paristech.fr](http://www.mines-paristech.fr) « Cours de comptabilité générale » (Mai 2012)

## **Cas E.Ge.Ci :**

### Comptabilité d'exercice :

La comptabilisation d'une transaction survenue au sein de l'entreprise est faite à la date de sa survenance et non lors du paiement.

### Principe d'indépendance de l'exercice :

Dans le cas où un évènement se produit entre la date de clôture et l'établissement des états financiers, l'entreprise le rattache à l'exercice clos.

### Principes d'importance relative :

Concernant ce principe, l'entreprise E.Ge.Ci mentionne dans ses états financiers les explications concernant les informations qui peuvent être significatives. Les critères qu'elle emploie pour déterminer les informations à faire apparaître en annexe est l'existence physique d'un fait ou évènement. Tous ses états financiers sont rattachés à l'annexe qui donne le détail des états financiers de l'entreprise. Pour E.Ge.Ci, les immobilisations corporelles de faibles valeurs ne sont plus comptabilisées. L'entreprise n'a pas de seuil de signification, elle se limite à la valeur d'acquisition des biens.

### Principe de prudence :

L'entreprise ne comptabilise pas une charge encore probable. À la date d'arrêt des comptes, elle fait un test de dépréciation des actifs. Certains de ses immobilisations ne sont pas enregistrer alors qu'elle participe à l'activité de l'entreprise à l'instar des mobilier de bureau. Dans le processus d'établissement d'une provision pour charge dans le cas des charges de personnel, elle estime la provision à sa valeur exacte ; c'est-à-dire, sans marge.

### Principe de permanence des méthodes :

Elle utilise les mêmes méthodes d'évaluation durant les exercices successives et présente ses états financiers de la même manière. Elle présente dans ses états financiers les montants chiffrés de l'exercice précédent pour un même poste ; c'est-à-dire, présentation de N et N-1.

#### Principe du coût historique :

Les biens reçus à titre d'apport sont comptabilisé au coût d'acquisition. Concernant les produits de son activité, elle procède par un calcul de coût préétablis c'est-à-dire que l'entreprise fait une estimation avant ses travaux. Le mode d'amortissement employé dans cette entreprise est l'amortissement linéaire et ses immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles sont comptabilisées en charge dans cette entreprise, si c'est pour leur entretien et réparation.

#### Principe de prééminence de la réalité sur l'apparence :

L'entreprise fait parfois des locations ; à titre d'illustration, elle peut louer un compacteur nécessaire pour ses travaux. Elle ne comptabilise ni la valeur du compacteur ni son amortissement comme immobilisation, car elle n'utilise le bien que pour une courte durée.

**Source : Enquêtes auprès de l'entreprise E.Ge.Ci. « juin 2012 »**

#### Cas Salone :

##### Principe de prudence :

La société ne comptabilise pas une charge qui n'est que probable. Elle fait un test de dépréciation des actifs à la date d'arrêt des comptes ; à titre d'illustration, le cas d'un matériel accidenté ou d'un matériel roulant dont l'usure est évident. L'entreprise affirme que toutes ses écritures comptables sont fondées sur une pièce justificative. Lors d'une transaction en monnaie étrangère, à la date de clôture les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges financières.

Pour l'établissement d'une provision elle utilise les critères suivants : la présence d'une obligation actuelle liée à des événements passés.

En ce qui concerne cette société, les réponses du contrôleur de gestion de la société tendent à faire penser que la société s'est toujours conformée aux conventions et principes du PCG 2005 ; c'est la raison pour laquelle nous n'avons pu leur reprocher que le manquement au principe de prudence. En tant que société anonyme leurs comptes sont certifiés et, compte tenu de son chiffre d'affaires, l'entreprise fait partie des sociétés qui doivent pratiquer la comptabilité d'engagement.

**Source : enquêtes au sein de l'entreprise « juin 2012 »**

### **Cas Rav'Hygiène :**

#### Convention de l'entité :

Il existe une certaine confusion entre le patrimoine de l'entreprise et ceux de ces propriétaires.

#### Comptabilité d'exercice :

L'enregistrement se fait à la date de survenance de l'événement et à la date de paiement. A titre d'exemple : elle constate a crédit un produit reçu d'un client en débitant le compte 411 et en créditant 706 prestation de service, lors du paiement elle débite le compte banque 512 et solde le compte client.

#### Principes d'indépendance des exercices :

L'entreprise comptabilise les événements au compte de l'exercice auquel ils se rattachent, même si les événements se produisent entre la date d'arrêt des comptes et l'établissement des états financiers.

#### Principes d'importance relative :

Le seuil pour mettre un matériel en immobilisation est un coût supérieur à 1 million d'ariary, sinon elle le classe en charge au compte 605.

#### Principe de prudence :

L'entreprise ne fait pas de provision pour charge. Elle comptabilise les produits constatés d'avances car l'échéance de paiement pour ses clients est en général de 30 jours.

#### Principe du coût historique :

Ses prestations sont comptabilisés suivant les factures établies ; c'est-a-dire, égal au montant de la prestation faite.

Concernant ses stocks, l'entreprise les évalue au coût d'acquisition. Dans cette entreprise, il n'y a pas de sortie à évaluer car les produits ne sont pas destinés à la revente mais à la consommation de l'entreprise. Elle gère ses stocks en fonction de la quantité consommée et solde le reste, qui revient ensuite en entrée. (cf. annexe 9)

**Source : Renseignements obtenus auprès du RAF de l'entreprise Rav'Hygiène**

## Section 2 : Forces et faiblesses

Dans cette section on va identifier les forces et faiblesses de la comptabilité des trois entreprises afin de déterminer le fonctionnement de leurs systèmes comptables respectifs.

### **Cas E.Ge.Ci :**

#### **1. Forces :**

L'entreprise E.Ge.Ci essaye d'appliquer les principes et conventions comptables du PCG 2005. Elle établit les 5 états financiers à savoir : le bilan, le compte de résultats par nature, tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirect, tableau des variations des capitaux propres, annexes. Les chiffres d'affaires enregistrés dans l'entreprise sont fiables et correctes.

#### **2. Faiblesses :**

Certains principes sont encore mal compris dans la société. Dans le cas du principe d'importance relative, l'entreprise n'a pas de seuil de signification, cette notion est encore floue.

Les mobiliers de bureau ne sont pas en majorité déclarés entraînant l'absence du calcul de leurs amortissements, en outre ses amortissements devraient constitués des charges pour l'entreprise.

### **Cas Salone :**

#### **1. Forces :**

La comptabilité de la société est faite par des membres de la famille d'où l'absence de risques de pertes ou de vols. En tant que Société Anonyme, elle est obligée de faire appel à des commissaires aux comptes pour la certification de ses états financiers.

D'après nos enquêtes la société dispose de personnes compétentes ayant un bon niveau dans le domaine de la comptabilité.

#### **2. Faiblesses :**

La société privilégie la confiance plutôt que la compétence. La société n'offre pas de renseignement fiable et transparent dans ses états financiers par craintes des lourdeurs fiscales, à titre d'exemple l'entreprise est encore classée parmi les PME malgré un chiffre d'affaires exorbitant et l'élargissement de son domaine d'activité.

## **Cas Rav'Hygiène :**

### **1. Forces :**

L'entreprise essaie d'appliquer les conventions et principes comptables malgré sa petite taille. Le responsable Administratif et financier a la volonté d'améliorer le système comptable de l'entreprise ; à titre d'illustration depuis le 01 janvier de cette année 2012 le logiciel Sage Saari version 15 a été utilisé dans l'entreprise pour le suivi de sa comptabilité. L'entreprise possède également une procédure comptable bien défini.

### **2. Faiblesses :**

Il n'y a pas de séparation entre la comptabilité de l'entreprise et de son propriétaire d'où la présence de difficulté dans les rapprochements bancaires ; le relevé bancaire est différent du journal banque de l'entreprise.

## CHAPITRE II : L'AVERSION DE L'APPLICATION DES PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES.

### Section 1 : Analyse des données et informations

Les résultats de cette hypothèse ont été obtenus grâce à l'application de la méthodologie énoncée dans la partie précédente : c'est-à-dire, la méthodologie globale. Cette méthodologie a facilité la collecte de données dans ce chapitre, dont les résultats sont généralisés à l'ensemble des PME malgaches.

#### **1-Caractéristiques des Petites et moyennes entreprises Malgaches :**

En général, les PME occupent une place importante dans la vie socio-économique à Madagascar. En effet, plus de 80% des entreprises identifiées à Madagascar sont des micros, petites et moyennes Entreprises<sup>9</sup> et les 20% restants sont des grandes entreprises.

Cependant, une partie importante des PME œuvre encore dans la clandestinité, et constitue de ce fait un potentiel fiscal encore à mobiliser<sup>10</sup>.

**Source : Investigation personnel juillet « 2012 »**

#### **2-Les petites entreprises et le secteur informel :**

Par définition : une entreprise informelle est une entreprise qui n'a pas encore été mise aux normes de la réglementation fiscale et sociale des autorités étatiques responsables.

Le secteur informel concerne surtout les petites entités à Madagascar. Les PME et Micro et Petites Entreprises (MPE) bénéficient de disposition leur permettant d'appliquer des règles comptables plus simples : le Système Minimal de Trésorerie (SMT)<sup>11</sup>. Malgré la simplification impliquée par ce SMT, peu d'entre les PME et MPE concernées comprennent l'enjeu d'une information financière fiable et celles qui sont dans l'informel ne sont pas pressées de s'en sortir.

**Source : Investigation personnel « juin 2012 »**

---

<sup>9</sup> www.itdweb.org « Conférence Mondiale ITD sur l'imposition des PME » (Juin 2012)

<sup>10</sup> Idem

<sup>11</sup> CSC, OECFM, INSTAT, « Guide annoté pour les Micro et petites entreprises », arrêté n° 026/2005 du 11 janvier 2005, 42 p.

### **3-Les petites entreprises et l'Administration fiscale :**

Les spécificités et les traits communs aux micros, petites et moyennes entreprises qui sont : la simplification au niveau de la gestion et l'absence de structure, le caractère sommaire voire l'absence de comptabilité, affectent de manière durable la conception de la politique fiscale de l'administration des impôts<sup>12</sup>. L'absence d'informations fiables pouvant servir de bases pour une imposition uniformisée et équitable poussent les responsables de l'administration à l'improvisation, au cas par cas, pour évaluer la base imposable.

**Source : Investigation personnel « juillet 2012 »**

### **4-Format de présentation de l'information financière :**

Nous avons pu constater que, beaucoup de PME ne présentent pas de manière spontanée, les informations financières les concernant selon le format exigé par le PCG 2005. Le caractère informel du format de présentation ou de communication de l'information financière des PME est une réalité que nous avons pu constater sur le terrain. Il existe des PME qui présentent des états financiers selon le format considéré comme formel par les bailleurs de fonds. Cependant, en règle général, ces états ne « racontent pas toute l'histoire », notamment, l'absence de frontière entre la finance du propriétaire et celle de l'entreprise : les états financiers des PME sont généralement complétés par le bilan personnel de leurs dirigeants. Dans le cas de Rav'Hygiène la comptabilité de la société se confond avec les transactions faites par ses propriétaires. Or, ces transactions peuvent ne pas être utilisées dans le cadre des activités de l'entreprise.

**Source : Investigation personnel auprès de l'entreprise Rav'Hygiène « juillet 2012»**

### **5-La revue des états financiers d'un échantillon d'entreprises met en évidence une application insuffisante des normes comptables due au faible niveau d'information fourni<sup>13</sup>:**

Compte tenu du fait que les comptes des entreprises ne sont pas facilement accessibles, l'étendue de l'enquête effectuée par l'équipe Report on the Observance of Standards and Codes (ROSC) s'est limitée à une trentaine de sociétés de différents secteurs. L'enquête publiée par ROSC dans son rapport d'audit destiné au gouvernement malgache et

---

<sup>12</sup> [www.itdweb.org](http://www.itdweb.org) « Conférence Mondiale ITD sur l'imposition des PME » (Juin 2012)

<sup>13</sup> [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) « Rapport sur le respect des normes et codes (« RRNC/ROSC»), Comptabilité et Audit, Madagascar » (Juillet 2012)

commandité par la Banque Mondiale, a permis d'identifier plusieurs cas de non respect des dispositions du PCG 2005. Voici une des principales observations qui ressortent du rapport :

Le niveau de détail de l'information financière et d'explications correspondants des états financiers des PME malgaches est très en deçà des exigences des normes internationales. Les états financiers étudiés contenaient généralement beaucoup de tableaux, mais presque jamais de présentation suivant les règles et méthodes comptables. Notamment, les provisions pour charges figurant au bilan ne sont presque jamais commentées<sup>14</sup>. Certaines sociétés ne présentent que le bilan et le compte de résultats comme seules composantes des états financiers. Dans le cas de Rav'Hygiène le responsable ne perçoit pas la nécessité d'établir les autres composants des états financiers, du fait que l'administration ne les obligent pas à les établir lors du paiement des impôts.

**Source : Investigation personnel auprès de l'entreprise Rav'Hygiène « août 2012 »**

**6-La solution de facilité semble primer sur la qualité de l'information<sup>15</sup>:**

Le PCG 2005 a prévu deux méthodes pour la présentation du compte de résultats : le compte de résultat par nature et le compte de résultat par fonction. Le compte de résultat par nature, très proche du tableau des grandeurs caractéristiques de gestion prévu par le PCG 87, est utilisé par toutes les entreprises. En revanche, le système de gestion des entreprises ne permet pas l'application du compte de résultat par fonction, qui est aussi riche en informations. Il en est de même du « tableau des flux de trésorerie » ; toutes les entreprises ont opté pour la méthode indirecte, car l'approche de cette méthode ressemble à celle du « tableau de financement » du PCG 87 qui leurs est plus familier.

**Source : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) « Rapport sur le respect des normes et codes**

**(« RRNC/ROSC»), Comptabilité et Audit, Madagascar » (Juillet 2012)**

**7-II existe des entreprises qui se conforment aux exigences du PCG :**

Les obligations des entreprises en matière de production de document comptable et de contrôle légal des comptes des sociétés à Madagascar sont prévues par la loi 2003-036. En principe, les entreprises malgaches ne peuvent pas fuir l'application du PCG 2005, puisque son application est déjà devenue une loi depuis janvier 2005, d'après le décret d'application

---

<sup>14</sup> [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) « Rapport sur le respect des normes et codes (« RRNC/ROSC»), Comptabilité et Audit, Madagascar » (Juillet 2012)

<sup>15</sup>Idem

N° 2004-272 du 18 février 2004<sup>16</sup>. C'est surtout les obligations des PME envers l'Etat qui les obligent à appliquer le PCG 2005, puisque c'est le référentiel comptable en vigueur à Madagascar. A titre d'illustration nous pouvons citer certaines exigences de l'administration fiscale : engagement à tenir une comptabilité régulière et obligation de déclaration périodique des bénéfices imposable sur la base des états financiers. La pression de l'administration est renforcée par divers sanctions prévues à l'encontre des contrevenants.

Les trois entreprises, à savoir : Salone, E.Ge.Ci, Rav'Hygiène appliquent le PCG 2005 dans leur états financiers, mais ne respectent pas toutes les règles qui y sont prescrites. La société Salone fait appel à des commissaires aux comptes pour certifier ses comptes, l'entreprise E.Ge.Ci certifie également ses comptes par un expert comptable. Tandis que, l'entreprise Rav'Hygiène possède une comptabilisation journalière qui respecte les principes du PCG, tout en n'établissant que le bilan et le compte de résultat au lieu d'établir des états financiers complets.

**Source : Résultats d'enquête auprès des trois entreprises « juin, juillet, août 2012 »**

## **Section 2 : Forces et faiblesses**

Dans cette section nous verrons les forces et faiblesses de l'application des principes et conventions dans les entreprises malgaches.

### **1. Forces :**

D'après les résultats des enquêtes sur l'évaluation de l'application du PCG 2005 sur le plan national mené en 2008<sup>17</sup> :

- D'une manière générale, les utilisateurs adhèrent aux nouvelles normes comptables amenés par le PCG 2005 : 77% des entités interrogées affirment que ces normes sont intéressantes.
- Le PCG 2005 est perçu positivement : 86% se disent concernés par le PCG 2005 et les nouvelles normes, 88% pensent que le PCG 2005 est adapté aux malgaches, 84% pensent qu'il est utile.

---

<sup>16</sup> Ministère de l'Economie des Finances et du Budget ; « Plan Comptable Général 2005 » ; imprimerie national (2004)

<sup>17</sup> [www.csc.mg](http://www.csc.mg) « Journées de la profession comptable, des normes internationales d'information financière et d'audit / 19 au 21 mai 2008 » (Juillet 2012)

L'instauration des Centre de Gestion agréé (CGA) par le Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) aident les petites entités soumises au « SMT» à sortir progressivement de l'informel, et contribue au développement de la tenue de la comptabilité tout en donnant certaines privilèges à ses membres tant dans l'organisation de leur entreprise que sur le plan fiscal.

Le CSC dispose également d'une cellule de veille pour répondre à tous problèmes concernant l'application du PCG 2005.

Pour conclure, les entreprises malgaches essayent d'appliquer les principes et conventions comptable car le PCG 2005 est déjà une loi en matière de comptabilité et elles ne peuvent pas s'y soustraire.

## **2. Faiblesses :**

D'après les enquêtes menées en 2008 citez précédemment<sup>18</sup> :

- 24% des entités pensent que c'est uniquement la forme du PCG qui a changé.
- 26% des entités interrogées pensent que le PCG 2005 est orienté pour une certaines catégories de personnes et d'entreprises.
- Il y a un niveau de connaissances du PCG assez faibles : le niveau de connaissance du décret est insuffisantes seulement 58% des personnes interrogées connaissent le décret d'application du PCG 2005, 35% des entités disposent du décret.

Les autres faiblesses de la mis en œuvre du PCG 2005 sont :

D'abord, l'insuffisance de formation d'où certaines notions sont encore mal comprises : approche par composant, provision pour charges, (etc...). Ensuite, l'absence de vulgarisation du PCG 2005. Enfin, seule une évaluation a été faite depuis son décret d'application et elle date déjà de l'année 2008.

## **Conclusion partielle :**

Dans cette partie analytique du mémoire, nous avons exposé les résultats des enquêtes menées auprès des trois entreprises. Nous avons ainsi eu la possibilité de constater les réalités sur terrain du degré d'application des principes et conventions comptables dans ces trois

---

<sup>18</sup> [www.csc.mg](http://www.csc.mg) « Journées de la profession comptable, des normes internationales d'information financière et d'audit / 19 au 21 mai 2008 » (Juillet 2012)

entreprises. Les forces et les faiblesses de ses entreprises dans l'application du PCG 2005 y sont aussi exposées. Mais également les résultats concernant les réticences des entreprises malgache à propos de l'application du PCG 2005 ; à titre d'illustration : le choix de la facilité prime devant la recherche d'une information financière fiable ; c'est-à-dire, qu'en fin de compte, les comptabilités d'entreprises qui respectent le PCG 2005 sont rares, en comparaison avec celles qui continuent à appliquer les méthodes proches de celles du PCG 1987, qui ont été auparavant déjà utilisées. Les forces et faiblesses dans la mise en œuvre du PCG 2005 sont également évoquées dans cette partie.

Tous ces résultats nous décrivent le niveau d'application des principes et conventions. Dans les trois entreprises certains ne sont pas appliqués, et, à l'échelle nationale, nombreuses sont les causes qui ont entraîné leur non application par la majorité des entreprises.

## **PARTIE III : DISCUSSIONS ET**

## **RECOMMANDATIONS**

## **PARTIE III : DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Cette dernière partie est la phase stratégique du mémoire. Elle se divise en deux : les discussions et les recommandations qui comportent chacune deux chapitres.

La discussion du premier chapitre se portera sur l'existence des PME qui appliquent conformément les principes et conventions comptables. Dans ce chapitre, nous analyserons les faits et problèmes, qui ont été mis à jour durant les enquêtes menés. Ces résultats seront confrontés aux hypothèses de départ.

Dans le second chapitre nous étudierons les problèmes qui sont à la base de l'aversion des entreprises à appliquer les principes et conventions du PCG 2005. Pour chacun des problèmes identifiés on va dégager les liens de causalité par la méthode d'ISHIKAWA.

Les recommandations reprennent les deux chapitres énoncés précédemment, et livrera dans son premier chapitre un catalogue de solutions aux problèmes décelés dans la discussion pour permettre un choix de solution la mieux adaptée, dotée d'un facteur de réussite élevé ainsi que leur limites.

Le second chapitre donnera un catalogue de solution qui permettra de choisir la solution la plus efficace, tout en étant conscient des limites que comportent toutes solutions.

### **DISCUSSIONS**

Cette partie est en relation avec les résultats de la partie précédente et forme avec les recommandations la partie stratégique de la mémoire. La discussion va être essentiellement orientée premièrement sur la question de confirmer ou d'infirmer chacun des résultats obtenus ainsi que de permettre d'identifier les différents problèmes. Deuxièmement, on va exprimer notre opinion concernant les résultats acquis, en rapport avec les hypothèses de départ.

# CHAPITRE I : DISCUSSIONS SUR L'APPLICATION DES PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Certains entreprises appliquent le PCG 2005 mais à différents degrés. Dans le cas de notre enquête concernant les 3 entreprises, elles connaissent toutes le PCG 2005 mais n'appliquent pas ses conventions et principes dans leur totalité.

## Analyse des faits et problèmes

Elle décrit les problèmes que nous avons identifiés dans la mise en œuvre du PCG 2005 au sein des trois entreprises. On va ainsi y détailler les causes racines des différents problèmes à partir du diagramme d'ISHIKAWA.

### Section 1 : Cas E.Ge.Ci

L'entreprise E.Ge.Ci méconnait le principe d'importance relative ou seuil de signification dans l'établissement de ses états financiers ; elle semble avoir adopté le principe, toutefois, le problème réside dans la détermination de ce seuil.

L'entreprise ne comptabilise pas une charge qui n'est que probable, elle ne comptabilise que les charges déjà réalisées ; c'est-a-dire, que ceux qui ont déjà occasionnés des sorties de ressources correspondantes. Certaines de ses immobilisations ne sont pas enregistrées, ce qui entraîne l'absence du calcul de leurs amortissements. En effet, ces amortissements devraient constituer des charges supplémentaires pour l'entreprise.

#### Problème dans l'application du principe de prudence :

Selon le PCG 2005, « la prudence est l'appréciation raisonnable des faits dans des conditions d'incertitude afin d'éviter le risque de transfert sur l'avenir, d'incertitude présente susceptible de grever le patrimoine ou les résultats de l'entité. Les actifs et les produits ne doivent pas être surévalués et les passifs et les charges ne doivent pas être sous-évalués ».

On va déterminer les causes probables du non application de ce principe par la famille des 5 M.

- **Matière :** Il y a méconnaissance du principe de prudence qui stipule qu'une charge encore probable devrait être comptabilisé.

- **Méthodes** : Les états financiers sont établis avant la déclaration des impôts de l'entreprise. Il y a encore une omission au niveau de l'enregistrement des biens l'entreprise.
- **Milieu** : Les projets à réaliser par l'entreprise sont au nombre de deux ou trois par an. Ses activités dépendent ainsi de l'octroi de marché à l'entreprise. Durant les périodes d'absence de marché, l'entreprise accuse des pertes conséquentes, car elle doit payer des acomptes provisionnels au fisc, évalués en fonction des impôts payés l'année précédente.

## Section 2 : Cas Salone

La société Salone ne comptabilise pas une charge encore probable. Cela peut être dû à un choix de gestion. Les réponses du contrôleur de gestion font de la société une de celles qui se conforment au PCG 2005. Toutefois, nous n'avons pas pu nous empêcher d'avoir des doutes quant à la fiabilité des informations fournies dans leurs états financiers.

### 2.1 Problèmes de fiabilité des informations :

- **Méthode** : Le comptable de l'entreprise peut trier les informations qu'il publie dans ses états financiers. La société peut aussi utiliser des états financiers différents pour ses propres usages et pour ceux destinés aux tiers intéressés.
- **Main-d'œuvre** : En privilégiant la confiance, plutôt que la compétence chez ceux qui travaillent en son sein, les dirigeants de la société font appel aux membres de leurs familles pour occuper le poste de comptable.
- **Matériels** : La société dispose de grands moyens matériels lui permettant de faire face à ses concurrents.
- **Milieu** : Comme pour la plupart des entreprises malgaches, la société peut modifier les informations contenues dans ses états financiers par crainte des surcharges fiscales.

## Section 3 : Cas Rav'Hygiène

D'abord, pour l'entreprise de stage Rav'Hygiène, la confusion entre la comptabilité de l'entreprise et ceux de ses dirigeants était tangible. Mais aussi, les choix qui caractérisent l'entreprise à sa création ont pu entraîner également le non application de certains principes.

### 3.1 Problème concernant la convention de l'entité :

- **Matière :** Le gérant pourrait ne pas savoir la nécessite de séparer la comptabilité de l'entreprise de ses propres comptes, pour la fiabilité de l'information dans l'entreprise. Il pourrait également ignorer que la fiabilité de ses comptes devrait l'aider dans la gestion de l'entreprise.
- **Méthode :** Une tenue régulière de la comptabilité et des données comptables sont à jour. Mais la comptabilité de l'entreprise est confondue avec les opérations réalisées par ses propriétaires, à leur propre bénéfice, et au détriment de l'entreprise.
- **Main-d'œuvre :** Le responsable comptable est qualifié, mais il y a absence de motivation pour séparer la comptabilité de l'entreprise, en rapport avec son statut de simple salarié.
- **Milieu :** Le statut juridique de la firme, en tant qu'entreprise individuelle, pourrait être la cause de la pérennisation de ce problème de confusion des comptes.

### 3.2 Les caractéristiques de l'entreprise entraînent le non application de certains principes :

- **Matière :** L'entreprise a choisi son propre système comptable tout en respectant le PCG 2005, mais elle n'a pas adopté tous les principes comptables qui y sont prescrits.
- **Méthode :** L'organisation de l'entreprise est simplifiée du fait de sa taille et conséquemment certains principes ne sont pas respecter.
- **Main-d'œuvre :** L'entreprise ne peut pas recruter de hauts diplômés, du fait que c'est une entreprise individuelle.
- **Milieu :** L'entreprise ne perçoit pas la nécessite d'avoir une comptabilité fiable pour sa gestion et sa prospérité.

### **Conclusion partielle :**

Ces résultats concernant les deux entreprises E.Ge.Ci et Rav'Hygiène sont dus au fait que ces deux entreprises ont une petite défaillance au niveau de leur comptabilité, nous tenons à signalés que ces entités sont des entreprises individuelles.

Les PME ont également des états financiers simplifiés, à l'instar de Rav'Hygiène qui ne présente à l'administration fiscale que son bilan, son compte de résultats et ses annexes comme composantes des états financiers.

Les difficultés de l'application du PCG 2005 y sont également présentes, à cause des lacunes dans la connaissance et la compréhension des normes IAS/IFRS.

Leurs tailles ainsi que leurs activités ne les permettent pas d'effectuer certains types d'opérations qui sont dévolues aux grandes entreprises.

Salone en tant que société Anonyme n'a pas le même système comptable que les deux autres entreprises. Elle est plus concernée par la fiabilité des informations. En effet, pour les sociétés anonymes, un contrôle légal des comptes annuels est obligatoire. Ce contrôle est assuré par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Toutefois, tout ce que nous venons d'évoquer pourrait être remis en question du fait que la société est encore classée parmi les PME, malgré l'évolution et l'élargissement que connaissent ses activités.

## CHAPITRE II : DISCUSSIONS SUR LE REJET D'APPLICATION DU PCG 2005

Actuellement, dans le pays, on peut qualifier bon nombre d'entreprises d'« informelles », ou qui ignorent l'existence du PCG 2005. D'après les résultats obtenus ceux sont surtout les petites entités qui sont les plus concernées.

D'autres fuient pas l'application du PCG 2005, mais leurs états financiers ne reflètent pas la réalité financière de l'entreprise et dissimulent certaines informations.

Il existe aussi celles qui privilégient la facilité, plutôt que la qualité de l'information et qui adoptent des méthodes proches de celle prescrites dans le PCG 87. Malgré la perception positive du PCG 2005 auprès des entreprises, très peu d'entre celles-ci arrivent à formuler spontanément les enjeux et les intérêts du PCG 2005.

Le caractère « confidentiel » des états financiers reste d'usage auprès des entreprises malgaches : ce n'est surtout pas « tout public » : 70% pensent que les états financiers ne sont pas destinés à tout public ; 67% affirment qu'ils ne sont pas destinés aux clients ; 62% : pas aux employés ; 50% pas aux fournisseurs ; 12% pas au greffe du tribunal<sup>19</sup>.

Enfin, les entreprises privilégient les dispositions fiscales aux dispositions comptables, car dans le pays, la pression fiscale est élevée.

### Section 1 : Problème des entreprises informelles

A Madagascar une partie des PME œuvre encore dans la clandestinité. Ces PME représentent 80% des entreprises identifiées à Madagascar<sup>20</sup>.

#### Recherches des causes probables :

Pour résoudre un problème, il faut rechercher ses différentes causes. Dans ce qui suit, nous allons classer les différentes causes par la famille des 5 M.

---

<sup>19</sup> [www.csc.mg](http://www.csc.mg) « Journées de la profession comptable, des normes internationales d'information financière et d'audit / 19 au 21 mai 2008 » (Juillet 2012)

<sup>20</sup> [www.itdweb.org](http://www.itdweb.org) « Conférence Mondiale ITD sur l'imposition des PME » (Juin 2012)

- **Matière :** Des séances d'information et de sensibilisation s'étaient tenues dans les grandes villes sur le PCG 2005, mais, de toute évidence, elles ont été insuffisantes.<sup>21</sup>
- **Main-d'œuvre :** Certains entrepreneurs n'ont que des notions très vagues en matière de comptabilité.
- **Méthode :** Les petites entités ne comprennent pas les enjeux de l'information financière fiable. Elles ignorent que la comptabilité pourrait les aider dans la gestion et les prises de décisions dans l'entreprise.
- **Milieu :** Les entreprises considèrent la comptabilité comme un outil de pression fiscal, d'où leur volonté de rester dans le secteur informel.

## Section 2 : Problème de transparence et de fiabilité de l'information

A Madagascar, il y a des entreprises qui appliquent le PCG 2005, mais, en général, il n'est pas appliquer dans son intégralité.

- **Matière :** Certaines informations sont dissimulées malgré le respect du format de présentation des états financiers. Les états financiers contiennent beaucoup de tableaux, mais presque jamais de règles et méthodes comptables appliquées<sup>22</sup>.
- **Main-d'œuvre :** Les PME malgaches ont, en général, un budget de recrutement assez limité, qui ne leurs permettent pas de recruter des personnes hautement qualifiées ; de ce fait elles ne recrutent que des comptables peu qualifiés.
- **Méthode :** Durant nos travaux de recherches, nous avons pu constater l'absence de manuel de procédures comptables chez certaines entreprises, et même une tenue régulière de la comptabilité n'est pas une règle générale respectée chez les PME malgaches.
- **Milieu :** Le caractère familiale de plusieurs PME, qui peuvent compter sur l'aide des réseaux de connaissances, leur permettent de passer outre à l'obligation de recourir à des banques ou de publier des comptes fiables à l'intention de sociétaires ou autres

---

<sup>21</sup> [www.csc.mg](http://www.csc.mg) « Journées de la profession comptable, des normes internationales d'information financière et d'audit / 19 au 21 mai 2008 » (Juillet 2012)

<sup>22</sup> [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) « Rapport sur le respect des normes et codes (« RRNC/ROSC»), Comptabilité et Audit, Madagascar » (Juillet 2012)

sources de financement. Ces PME ne perçoivent pas souvent l'importance de tenir une comptabilité transparente et fiable.

### **Section 3 : Dans le contexte actuelle, les PME considèrent la comptabilité comme un outil de pression fiscale**

- **Matière :** Les entreprises ne voient que le côté négatif d'une comptabilité transparente. Pour eux, un résultat élevé rendu public dans les états financiers correspond à des impôts sur les résultats élevés à payer à l'administration fiscale.
- **Méthode :** Les entreprises essayent toujours, en règle générale, de dissimuler certaines informations à l'administration fiscale et au public ; les états financiers publiés par les PME ne sont donc pas fiables, comme ils auraient dû l'être, si les principes et conventions du PCG avaient été appliqués.
- **Milieu :** Bien de contraintes socioculturelles dans la société malgache favorise une tendance à la corruption généralisée et à tous les niveaux. La crise actuelle ne fait qu'accentuer cette tendance.

#### **Conclusion partielle :**

Le manque, voire l'absence, de contrôle est un fait assez répandu au sein des entreprises, et la plus part du temps, et c'est ce qui encourage certains d'entre eux à rester encore dans la clandestinité.

En générale, les caractéristiques des PME ; notamment, leurs petites tailles et la centralisation de leurs gestions autour des propriétaires dirigeants, leurs stratégies intuitives et peu formalisées, leurs systèmes d'informations internes simplifiés ainsi que leurs structures de fonctionnement assez plates favorisent les problèmes de transparence et de fiabilité des informations.

La philosophie de gestion, qui prévaut chez les PME, ne perçoit que d'une manière assez diffuse l'importance d'une information financière fiable, nécessaire à de meilleure performance et à une gouvernance améliorée de l'entreprise. Pour eux la comptabilité a surtout une utilité fiscale pour l'Etat : la tenue régulière d'une comptabilité fiable est uniquement une obligation vis-à-vis de l'administration fiscale qui s'en sert comme base de calcul du montant imposable.

## **RECOMMANDATIONS**

Les recommandations se basent sur les discussions émises précédemment. Elles apportent des solutions pour chaque problème énoncé dans les discussions.

## **CHAPITRE I : RECOMMANDATIONS POUR L'HYPOTHESE 1**

Auparavant, nous avons déjà insisté sur la grande importance du système comptable d'une entreprise pour son bon fonctionnement et sa gestion. Il permet à l'entreprise d'avoir une vue d'ensemble de sa situation financière à un moment précis, mais il permet également de voir les résultats de ses activités et les mouvements des flux de trésorerie de l'entreprise.

Le but de l'application des principes et conventions ou le respect d'une norme unique permet d'éviter d'avoir des résultats différents pour le même exercice. La comparaison entre les différents exercices comptables de l'entreprise et entre les performances des différentes entreprises font également partie de sa finalité.

Dans le cas des 3 entités, objets de notre étude, les principaux problèmes rencontrés sont surtout liés au principe de prudence pour E.Ge.Ci et Salone, et à la convention de l'entité pour Rav'Hygiène. La plausible absence de fiabilité dans les états financiers de la société Salone fait aussi parti des problèmes identifiés.

### **Section 1 : Catalogue de solutions**

Dans cette partie de notre travail, nous avons essayé de proposer des solutions aux problèmes et fait un choix de solutions que nous jugeons prioritaire, selon les critères d'efficacité et de conformité au PCG 2005.

#### **1. Solutions au problème du non respect du principe de prudence :**

- L'Entreprise E.Ge.Ci devrait comptabiliser toute ses immobilisations.

Afin d'améliorer le résultat de l'entreprise, elle devrait comptabiliser ses immobilisations, pour pouvoir en dégager les charges générés par ses immobilisation. Il est recommandé à l'entreprise de suivre cette proposition afin de diminuer l'impôt sur le résultat qu'elle paye.

- Etablissement des provisions pour charges en cas de besoins

Les provisions pour charges permettront d'éviter les difficultés financières à l'entreprise E.Ge.Ci. Toutefois, auparavant, l'entreprise devrait déterminer les critères

d'établissement d'une provision : obligation actuelle résultant d'un événement passé, sortie probable de ressources pour une extinction ultérieure. Enfin, le montant de l'obligation pourrait être estimé de façon fiable<sup>23</sup> ; il appartiendrait alors au comptable de déterminer la nécessité d'établir une provision pour l'entreprise.

Concernant la Société Salone, elle ne comptabilise pas une charge encore probable. Nous sommes ici peut-être en présence d'un cas de choix de gestion.

## **2. Solution sur l'absence de fiabilité de l'information comptable :**

Pour la société Salone, comme ses états financiers pourraient ne pas être fiable, nous nous permettons de conseiller à la société d'établir des états financiers uniques, autant pour ses propres usages, que pour les tiers intéressés.

## **3. Solution sur le non respect de la convention de l'entité :**

- L'entreprise Rav'Hygiène devrait séparer la comptabilité de l'entreprise du bilan personnel de ses propriétaires.

Cette séparation est très importante pour la fiabilité des informations et des comptes de l'entreprise. Elle permettrait également une bonne gouvernance de l'entreprise et une meilleure gestion de ses comptes. Ceci entraînerait un meilleur fonctionnement de l'entreprise et pourrait contribuer à sa pérennisation. Pour ce faire le Responsable Administratif et Financier devrait sensibiliser et convaincre le gérant de respecter cette convention.

Par ailleurs, la séparation des comptes améliorerait les résultats de l'entreprise et enfin, elle permettrait au gérant d'analyser à tout moment le rendement de l'entreprise et sa valeur.

Toutes ses propositions sont appropriées pour l'amélioration de l'application du PCG 2005 dans l'entreprise, autant que pour une amélioration de leurs performances. Ainsi, nous préconisons que les trois entreprises, objets de notre étude, puissent se conformer entièrement au PCG 2005 dans la recherche de solutions aux problèmes futurs que pourraient engendrer leurs manquements aux principes et conventions de ce même PCG.

---

<sup>23</sup> Ministère de l'Economie des Finances et du Budget ; « Plan Comptable Général 2005 » ; imprimerie national 2004, p34

## **Section 2 : Facteur de réussite**

La mise en conformité de nos trois entreprises au PCG 2005 nécessite la volonté agissante de leurs dirigeants respectifs ; mais aussi, l'intime conviction que la comptabilité est un outil de gestion d'une importance capitale pour leurs entreprises.

## **Section 3 : Limites**

La déclaration des immobilisations de l'entreprise E.Ge.Ci dépend de l'approbation de ses dirigeants afin d'enregistrer les immobilisations concernés dans le patrimoine de l'entreprise.

En ce qui concerne l'entreprise individuelle Rav'Hygiène, uniquement son gérant pourra trancher sur la question du respect de la convention de l'entité, qui devrait être la règle au sein de son entreprise. Comme ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, les problèmes qu'engendrerait ce manquement dans le futur, ne pourront être attribués qu'au dirigeant de l'entreprise.

## CHAPITRE II- RECOMMANDATION POUR L'HYPOTHESE 2

Juridiquement, le PCG 2005 est le référentiel comptable applicable à Madagascar. Son application au sein des entreprises ne découle pas seulement de cette nécessité de se conformer à la législation en vigueur, mais également, le but ultime de cette normalisation est de parvenir à la comparabilité des comptes au niveau international, aussi bien que national, en utilisant un langage commun nécessaire au développement économique du pays.

Le respect des principes et conventions du plan comptable permettra également aux utilisateurs des états financiers de s'assurer de la transparence des comptes d'une entreprise, et engendrera une confiance accrue des investisseurs, tout en facilitant l'intermédiation bancaire et la mobilisation de l'épargne publics, autant que l'accès des entreprises aux capitaux et crédits bancaires.

Enfin, l'application du PCG 2005 permettra aux entrepreneurs malgaches de faciliter les échanges économiques et financiers avec les pays voisins, sur la base d'états financiers normalisés.

En résumé, les principaux problèmes rencontrés pour l'application effective du PCG 2005 dans les PME sont les suivants :

- Absence de connaissance en matière de comptabilité.
- Le déni d'importance d'une comptabilité fiable.

Pour la résolution de ces problèmes, nous avons suivi les étapes suivantes : établissement d'un catalogue pour le regroupement des solutions ; choix de la (ou des solutions) la (les) plus appropriée (s) ; traduction du modèle en projet innovant ; énonce des facteurs de réussite et des limites du projet proposé.

### Section 1 : Catalogue de solutions

Les solutions proposées pour la résolution de ses problèmes vont être présentées sous formes de catalogues de solutions, comportant deux parties différentes : d'abord un catalogue de solutions pour le problème d'absence de connaissances en comptabilité, et un autre sur le problème du déni d'importance de la tenue d'une comptabilité transparente et fiable.

## **1. Solutions sur l'absence de connaissances en matière de comptabilité :**

Une connaissance en matière de comptabilité doit permettre à l'entrepreneur d'exploiter les informations financières dans ses prises de décisions relatives à la gestion de son entreprise.

### **1.1 Mener des actions de sensibilisation et d'informations à l'intention des petites entreprises, des gens du secteur agricole et du secteur informel concernant le « SMT »<sup>24</sup> :**

Etant donné le fort accroissement des petites entreprises, constaté dernièrement, il est important de sensibiliser et de former leurs dirigeants au « SMT », afin d'améliorer la qualité des informations comptables et financières et de les aguerrir à plus de professionnalisme dans l'exercice de leur métiers. A cet effet, il est important d'appuyer financièrement le Conseil Supérieur de la Comptabilité dans son effort de mis en place et de démarrage de nouveaux Centres de Gestion Agrées. Ces CGA sont des entités privées ayant pour but de fournir aux MPE et PME une aide technique en matière fiscale, de gestion et de tenue de comptabilité. L'objectif de ses CGA est de sortir les MPE et PME du secteur informel au moyens de divers incitations, y compris fiscales<sup>25</sup>.

### **1.2 Former les petites entreprises au « SMT » :**

Le but de cette formation est d'aider les MPE et PME à se structurer et, éventuellement, à rentrer dans le circuit formel. L'utilisation de contraintes physique est à bannir dans ce contexte, mais les incitations seront morales, tout en restant persuasives car grâce à la comptabilité ces entreprises vont acquérir des instruments d'anticipation et de démonstration de leurs performances auprès des bailleurs de crédits, ou simplement pour eux-mêmes dans le cas, notamment, d'un projet de cession.

## **2. Solutions au déni d'importance d'une comptabilité transparente :**

Une comptabilité fiable, de qualité entraîne la confiance des utilisateurs externes comme les investisseurs, les banques, le fisc, les clients et fournisseurs. Ce sont des utilisateurs externes que dépend la réussite de l'entreprise, or une comptabilité fiable entraîne plus de crédibilité pour l'entreprise vis-à-vis de ses partenaires externes.

---

<sup>24</sup> [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) « Rapport sur le respect des normes et codes (« RRNC/ROSC»), Comptabilité et Audit, Madagascar » (Juillet 2012)

<sup>25</sup> [www.csc.mg](http://www.csc.mg) « Journées de la profession comptable, des normes internationales d'information financière et d'audit / 19 au 21 mai 2008 » (Juillet 2012)

### 2.1 Sensibiliser les entreprises de l'importance d'une comptabilité transparente pour son financement :

Les banques ou établissements de crédits ainsi que les investisseurs n'auront confiance aux entreprises que lorsqu'ils pourront se fier aux données qu'ils trouvent dans la comptabilité des entreprises. La politique de minimalisation des risques des investisseurs potentiels accorde une importance capitale à la fiabilité des comptes des entreprises.

### 2.2 Le renforcement du contrôle fiscal est à encourager :

Le contrôle fiscal permet de déterminer si les entreprises ont établi des états financiers « uniques » ; autant pour son propre usage que pour celui des tiers intéressés, ce contrôle doit indiquer, de façon certaine, si une tenue régulière en matière de comptabilité a eu lieu. En même temps, il permet un suivi de l'application du PCG 2005, qui évitera à l'entreprise d'avoir des résultats différents pour le même exercice dans ses comptes.

### 2.3 Mener des actions de sensibilisation des opérateurs concernant les questions de gouvernance des entreprises<sup>26</sup>:

Pour améliorer la qualité de l'information comptable et financière dans le secteur privé, il est important que les chefs d'entreprises soient sensibilisés sur leurs responsabilités en matière d'arrêts des comptes et de leurs révisions par les commissaires aux comptes, pour les entreprises concernées. Tout ce qu'on vient de dire participe à l'amélioration de la bonne gouvernance de l'entreprise.

## **Section 2 : Choix de la solution prioritaire**

Il faut choisir une solution prioritaire pour définir le plan d'action ainsi qu'établir un projet innovant, de manière à ce que l'application du PCG 2005 soit effective et enfin formuler les limites du projet.

### Choix de la solution prioritaire :

Les solutions proposées répondent chacune à des problèmes spécifiques détectés sur l'application du PCG 2005. De ce fait elles ont chacune leur importances, mais à de degrés divers.

---

<sup>26</sup>www.worldbank.org « Rapport sur le respect des normes et codes (« RRNC/ROSC»), Comptabilité et Audit, Madagascar » (Juillet 2012)

- Informer les opérateurs de l'existence des CGA et de la cellule de veille du CSC.

Le but étant de former les entités au SMT pour les aider à entrer dans le secteur formel, d'être en harmonie avec l'administration fiscale, ou tout simplement, d'améliorer leur capacité d'accès aux crédits bancaires. Cette formation est aussi bénéfique pour les entités que pour les utilisateurs externes. Cette solution permettra l'application du PCG 2005 dans les petites entités.

- Mener des actions de sensibilisation des entreprises aux questions de gouvernance.

Une comptabilité fiable permet à l'entreprise d'avoir un outil de prise de décisions fiables mais elle aide aussi à avoir une vue d'ensemble et un contrôle permanent sur les activités et les mouvements de flux dans l'entreprise. Par ailleurs, à partir des états financiers, le propriétaire peut estimer, à tout moment, la valeur et le rendement de son l'entreprise.

- Le contrôle fiscal est aussi à considérer comme instrument pour la mise en œuvre effective du PCG 2005.

Pour ce faire, il faut que l'administration fiscale ordonne un suivi de ses exigences en matière de comptabilité : tenue d'une comptabilité régulière et déclarations périodiques sur la base des états financiers. L'administration fiscale devrait aussi vérifier si les états financiers sont uniques pour tous les utilisateurs externes.

### **Section 3 : Limites de ces solutions**

Comme tout projet ces propositions de solutions ont chacune leurs limites :

La première solution est limitée par le problème de financement de ces formations, leurs coûts, mais aussi par la volonté de certains entrepreneurs de rester dans l'informel. La deuxième solution par l'insuffisance du budget pour la sensibilisation des entrepreneurs. La troisième solution, dépend de la stabilité politique du pays, ce qui devrait entraîner l'efficacité de l'administration fiscale.

## CONCLUSION GENERALE

Pour conclure, le présent mémoire intitulé : « Suivi et contrôle de l'application des conventions et principes comptables dans les états financiers des PME » nous a permis d'en savoir plus sur le degré de l'application du PCG 2005 à Madagascar.

La mise en œuvre des conventions et principes comptables joue un rôle important dans la fiabilité de l'information financière des entreprises, puisque ces principes et conventions constituent les normes de base pour l'élaboration des états financiers. Elle permet également une meilleur transparence des comptes de l'entreprise et offre l'intérêt de permettre des comparaisons historico-spatiales d'une entreprise à une autre.

Au sein des trois entreprises concernées par notre enquête, il y a application des principes et conventions, mais pas dans leurs totalités, pour le cas de l'entreprise E.Ge.Ci ; pour la société Salone, le problème commun se situe au niveau du principe de prudence. Toutefois pour la société Salone nous pouvons ajouter l'absence probable de fiabilité concernant les informations fournis dans ses états financiers. Quant à l'entreprise Rav'Hygiène, un non respect de la convention de l'entité est évident.

D'après les résultats d'enquête au niveau national d'experts dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, un certain nombre d'incohérences et de manquements sont encore à évoquer concernant l'application des principes et conventions comptables à Madagascar.

Parmi les MPE et PME travaillant à Madagascar, nombreux sont encore ceux qui le font dans un cadre informel. Le Ministère des Finances et du Budget encourage l'intégration dans le formel de ces entreprises par l'intermédiaire des CGA qui sont progressivement mises en place, dans le but d'améliorer l'accès au financement, de promouvoir l'esprit d'entreprise, d'orienter les opérateurs vers les marchés, mais surtout, d'inciter le monde rural des MPE à s'intégrer dans le secteur formel de l'économie. Des incitations fiscales ont aussi été prévues par le Ministère responsable, pour encourager les opérateurs à quitter le secteur informel.

D'autres PME ne présentent pas de manière spontané les informations financières les concernant selon le PCG 2005 ; le caractère informel du format de présentation ou de communication de l'information financière est une réalité. Il y a des PME qui présentent leurs états financiers selon le format considéré comme formel par les bailleurs de fonds. Cependant, ces états financiers « ne racontent pas toutes l'histoire », quand il y a absence de frontière

entre les comptes du propriétaire et celles de l'entreprise (les états financiers des PME sont, dans ce cas concret, complétés par le bilan personnel des dirigeants).

Enfin, le caractère familial de plusieurs entreprises s'appuyant sur des réseaux de connaissances fait qu'elles ne se sentent pas dans l'obligation de recourir à des banques ou de publier des comptes fiables. Elles ne perçoivent pas souvent l'importance de tenir une comptabilité transparente conforme aux règles en vigueur.

Les problèmes principaux qui tournent autour de l'application du PCG 2005 sont les suivants :

- Le non respect des principes de prudence quand les charges sont sous évalués.
- Le problème de non respect de la convention de l'entité quand le bilan de l'entreprise est complété par le bilan personnel de ses dirigeants.
- La présence des entreprises informels ; c'est-a-dire, ceux qui ignorent ou qui fuient l'application du PCG 2005.
- Le déni de l'importance de la tenue d'une comptabilité fiable et transparente

Certes, il y a des sociétés qui se conforment au PCG 2005, autant à ses principes qu'à ses conventions ; toutefois il peut encore y avoir des anomalies ou une absence de fiabilité de leurs comptes, en dépit d'une certification émanant de commissaires aux comptes.

En effet, tous ces problèmes ont besoin d'être résolu. Notre démarche consiste donc à proposer des solutions pour chaque problème, mais aussi leur donner des recommandations adéquates :

- Pour le principe de prudence, il convient d'enregistrer tous les immobilisations participant à l'activité de l'entreprise ; cela entraînerait la diminution de ses résultats par l'existence des amortissements comptabilisés en charge de l'exercice.
- Concernant la convention de l'entité, il convient de séparer la comptabilité de l'entreprise de celle de ses propriétaires pour en connaître la valeur réelle en permanence et pour pouvoir ajuster la politique de gestion, commerciale et financière.
- Il faut sensibiliser les petites entités soumises au « SMT » concernant l'importance de la tenue d'une comptabilité et donner aux entrepreneurs des formations en

matière de comptabilité. Il faut également les inciter à fréquenter les CGA qui pourront les aider dans la tenue de leurs comptabilités.

- Pour avoir une comptabilité fiable et transparente dans les entreprises, il faut sensibiliser les dirigeants d'entreprises sur l'importance de la comptabilité pour leur financement et pour les utilisateurs externes : fournisseurs, administration fiscale, client, etc. Une bonne gouvernance de l'entreprise est aussi dépendante d'une comptabilité fiable et transparente.
- Il faut également renforcer les contrôles de l'administration fiscale pour une meilleure application des conventions et principes du PCG 2005.

Nous pensons qu'il serait possible de s'approcher d'une application effective du PCG 2005 en tenant compte des propositions de solutions ci-dessus.

Les méthodologies adoptées se sont avérées être très efficace pour le traitement des données et informations recueillis. La recherche des causes racines de chaque problème a été facilitée par le diagramme d'ISHIKAWA ou diagramme de causes à effets. Cette méthode a permis de voir les facteurs négatifs dans la mise en œuvre du PCG 2005. Les causes y ont été regroupées suivant la famille des 5 M.

Concernant la problématique de l'étude : « Le PCG 2005 trouve-t-il une application effective dans le contexte des PME actuelle ? ». D'après nos résultats il y a ceux qui appliquent le PCG 2005, mais pas dans son ensemble. Il y a également des opérateurs qui sont dans l'informel, car ils ne possèdent que de vague notions en matière de comptabilité.

Les conséquences, qu'on pourrait attendre de cette étude pour les trois entreprises concernées par nos investigations, sont nombreuses :

- Une meilleure tenue de la comptabilité pour l'entreprise.
- L'amélioration de la gestion de l'entreprise en procédant à la séparation des comptes de l'entreprise et de ses propriétaires.
- La régularisation de l'entreprise vis-à-vis de l'administration fiscale.

Tout les «impacts positifs » cités ci-dessus d'une application effective du PCG 2005 vont entraîner plus de rentabilité pour l'entreprise, car cette application assurera une bonne gestion financière et entraînera un meilleur suivi de la trésorerie.

La confiance des bailleurs de l'entreprise se trouvera aussi améliorée ; ce qui devrait faciliter la mobilisation de l'épargne, ainsi de permettre aux entreprises un accès plus facile aux capitaux, y compris ceux sous formes de crédits bancaires. Elle améliorera également l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et clients concernant ses capacités de paiements et ses prestations.

Sur le plan national l'application effective du PCG 2005 ne devrait avoir que des effets positifs :

- L'application du PCG permettra au pays de faciliter les échanges économiques et financiers avec ses voisins.
- L'intégration de l'entreprise informelle dans le secteur formel constituera un gain pour l'Etat en matière de collecte d'impôts.
- Elle conduirait à une meilleure transparence financière du secteur entrepreneurial ; rendant la dissimulation des opérations illicites plus difficile et permettant une meilleure protection des actionnaires, des créanciers et des salariés.
- Une meilleur transparence permettrait en outre d'assurer une concurrence plus loyale entre les entreprises implantées à Madagascar.
- Enfin, le renforcement de la qualité, de la fiabilité et de l'accès à l'information comptable et financière au sein du secteur privée participe à la stratégie de développement économique de Madagascar, car elle devrait faciliter la mobilisation des investissements étrangers.

La mise en œuvre du PCG 2005, pour assurer sa pleine réussite, est l'affaire de tous : normalisateurs, enseignants, professionnels de la comptabilité (experts comptable à titre libérale ou en entreprise, cadres comptables et financiers des entreprises privées, cadres comptables de l'Etat et de ses démembrements), sans oublier les dirigeants d'entreprises.

Toutefois, pour terminer et pour ouvrir le sujet sur un contexte plus large, on pourrait se poser la question sur la perception qu'ont les entrepreneurs malgaches de l'adhésion à la publication des états financiers ?

## BIBLIOGRAPHIE

- Expertise comptable, « les enjeux de l’harmonisation Comptable internationale », Paris 2004, Edition Foucher, 192 p.
- LANGLOIS (G) et FRIEDERICH (M), « comptabilité générale », Edition Foucher 1992, 464 p.
- CSC, OECFM, INSTAT, « Guide annoté pour les Micro et petites entreprises », arrêter n° 026/2005 du 11 janvier 2005, 42 p.
- CSC, OECFM, INSTAT, « Guide annoté du Plan Comptable Général 2005 », (comptabilisation et évaluation de certaines opérations usuelles et particulières), arrêter n° 3169 du 14 avril 2005, 163 p.
- Ministère de l’Economie des Finances et du Budget ; « Plan Comptable Général 2005 » ; imprimerie national 2004, 111 p.

## WEBOGRAPHIE

- [www.impôts.mg](http://www.impôts.mg) « Manuel de » procédures des centres fiscaux » (Juin 2012)
- [www.impôts.mg](http://www.impôts.mg) « Sommaire de la politique fiscale 2009 » (Juin 2012)
- [www.csc.mg](http://www.csc.mg) « Flash Compta N°6, 16, 19 » (Juillet 2012)
- [www.csc.mg](http://www.csc.mg) « Journées de la profession comptable, des normes internationales d’information financière et d’audit / 19 au 21 mai 2008 » (Juillet 2012)
- [www.csc.mg](http://www.csc.mg) « Introduction au plan comptable général 2005 » (Juin 2012)
- [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) « Rapport sur le respect des normes et codes (« RRNC/ROSC»), Comptabilité et Audit, Madagascar » (Juillet 2012)
- [www.itdweb.org](http://www.itdweb.org) « Conférence Mondiale ITD sur l'imposition des PME » (Juin 2012)
- [www.mines-paristech.fr](http://www.mines-paristech.fr) « Cours de comptabilité générale » (Mai 2012)

### Documents et revues :

- Cours de Comptabilité 1<sup>ère</sup> Année (2008) ; Facultés DEGS de l’Université d’Antananarivo, Mme RANOROVOLOLONA AIMEE LUCIE

- Cours Conception et Gestion de Projet 4<sup>ème</sup> Année (2011) ; Facultés DEGS de l’Université d’Antananarivo, Mme RAVALITERA FARASOA
- Cours Organisation 1<sup>ère</sup> Année (2008) ; Facultés DEGS de l’Université d’Antananarivo, M. RAVONJIARISON COUSIN GERMAIN

## **ANNEXES**

## **LISTES DES ANNEXES**

Annexe I : Questionnaires utilisées chez la société Salone

Annexe II: Questionnaires utilisées chez la société Salone (suite)

Annexe III : Questionnaires utilisées chez l'entreprise E.Ge.Ci

Annexe IV: Questionnaires utilisées chez l'entreprise E.Ge.Ci (suite)

Annexe V : Exemple de facture client de l'entreprise Rav'Hygiène

Annexe VI : Exemple de fiche de passage rattachés au facture client dans l'entreprise Rav'Hygiène

Annexe VII : Exemple de facture fournisseur de l'entreprise Rav'Hygiène

Annexe VIII : Exemple de pièce de caisse utilisés dans l'entreprise Rav'Hygiène

Annexe IX : Exemple de Fiche de suivi des stocks utilisés par l'entreprise

## Annexe I : Questionnaires utilisées chez la société Salone

### **PROTOCOLE DE RECHERCHE**

#### **Questions sur l'application des principes et conventions dans les états financiers de l'entreprise:**

- 1-Quelle est l'unité monétaire utiliser dans vos états financiers ?
- 2-Votre comptabilisation est faite à la date de survenances de la transaction ou lors du paiement ?
- 3-Vos méthodes d'évaluation sont-elles les même durant les exercices successives ?
- 4-Vos états financiers ont-ils les mêmes présentations durant les exercices comptables successives ?
- 5-Comment présentez-vous dans vos états financiers une situation ou une entité est en même temps votre client et fournisseur ?
- 6-Comptabilisez vous une charge encore probable ?
- 7-Mettez-vous dans vos états financiers les montants chiffrés de l'exercice précédent pour un même poste ?
- 8-Comment comptabilisez-vous un bien reçu à titre d'apport ?
- 9-Comment comptabilisez-vous un bien acquis à titre gratuit ?
- 10-Comment évaluez- vous les produits que vous produisez?
- 11-Faites-vous un test de dépréciation des actifs à la date d'arrêté des comptes ?
- 12-Si un évènement se produit entre la date d'arrêtée des comptes et l'établissement des états financiers. Comment allez-vous procéder ?
- 13-Mentionner vous dans vos annexes des explications concernant les informations qui peuvent être significatives dans vos états financiers ?
- 14-Quels sont les critères essentiels qui permettent de déterminer les informations à faire apparaître dans vos annexes ?
- 15-Faites-vous des contrats de location financement ? Si oui, comptabilisez-vous les amortissements des actifs que vous louez ?
- 16-Quels sont les modes d'amortissements que vous utilisez?
- 17-Comment comptabilisez-vous les immobilisations corporelles de faibles valeurs ?
- 18-Séparez-vous les composants d'un actif qui ont des durées d'utilités différentes ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent ?

## Annexe II: Questionnaires utilisées chez la société Salone (suite)

- 19-Notez-vous les méthodes comptables que vous utilisés pour la préparation des états financiers en Annexe ?
- 20-Quelle est la méthode d'évaluation de vos stocks ?
- 21-Quelles sont vos critères pour comptabilisé un élément ? (actif, passif, charge, produit)
- 22-Est-ce que toutes vos écritures comptables sont fondées sur une pièce justificative ?
- 23-Est-ce que vous tenez un livre journal, un grand livre et un livre d'inventaire ?
- 24-Comment évaluez-vous vos immobilisations corporelles ?
- 25-Lors de transaction en monnaie étrangère. Comment convertissez-vous la transaction en monnaie de présentation des états financiers ? Comment comptabiliser vous les différences de changes ?
- 26-Quels sont les critères que vous utilisez avant l'établissement d'une provision ?
- 27-Comment évaluez-vous une provision pour charge ?
- 28-Lorsque la valeur de réalisation nette (prix de vente normal diminué des frais de commercialisation) est inférieur au coût de revient des stocks. Comment allez vous procédez ?
- 29-Avez-vous un manuel de procédure comptable dans votre entreprise ?
- 30-Faites-vous chaque année un inventaire de vos actifs ?
- 31-Où imputez-vous les charges et produits relatifs à des corrections d'erreurs fondamentales qui ont eu lieu au cours d'exercice antérieurs ?
- 32-Comment calculer vous le seuil de significativité ?
- 33-Comment comptabilisez-vous les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles ? si elles entretiennent le niveau de performances de l'immobilisation en question.
- 34-Comment comptabilisez-vous les dotations aux amortissements ?
- 35-Faites vous des contrats de location de financement ? si oui comptabilisez-vous les amortissements des immobilisations que vous avez acquis lors d'un crédit-bail ?

**SALONE S.A.**  
 INDUSTRIE - NÉGOCE - IMPORT  
 Tél. 462 2811-350 03 - B.P. 648  
 ANTANANARIVO

RASATANDRIANOHBANTA Vorimbohanina

### Annexe III : Questionnaires utilisées chez l'entreprise E.Ge.Ci

#### **PROTOCOLE DE RECHERCHE**

##### **Questions sur l'application des principes et conventions dans les états financiers de l'entreprise:**

1-Est-ce que la comptabilité de votre entreprise est-elle indépendante ou elle concerne également ceux de ses propriétaires ?

2-Quelle est l'unité monétaire utiliser dans vos états financiers ?

3-Votre comptabilisation est faite à la date de survenances de la transaction ou lors du paiement ?

4-Vos méthodes d'évaluation sont-elles les même durant les exercices successives ?

5-Avez-vous un seuil de signification dans vos états financiers ?avez-vous un manuel de procédure la mentionnant ?

6-Vos états financiers ont-ils les mêmes présentations durant les exercices comptables successives ?

7-Faites-vous une location financement ?

8-Comptabilisez-vous l'amortissement d'une immobilisation acquis lors d'un crédit-bail ou location financement ? Justifier votre réponse.

9-Comment présentez-vous dans vos états financiers une situation ou une entité est en même temps votre client et fournisseur ?

10-Comptabiliser vous une charge encore probable ?

12-Mettez-vous dans vos états financiers le montant chiffrés de l'exercice précédent pour un même poste ?

13-Comment comptabilisez-vous un bien reçu à titre d'apport ?

14-Comment comptabilisez-vous un bien acquis à titre gratuit ?

15-Comment comptabilisez-vous les services que vous produisez ?

16-De quoi est composé le coût d'acquisition de vos stocks ?

17-Comment évaluez-vous les produits provenant de la vente de biens, de prestation de service et autre activités ordinaires ?

18-Si un évènement se produit après la date de clôture et l'établissement des états financiers. Comment allez-vous procéder ?

19-Mentionnez- vous dans vos annexes des explications concernant les informations qui peuvent être significatives dans vos états financiers ?

20-Quels sont les critères essentiels qui permettent de déterminer les informations à faire apparaître dans vos annexes ?

## Annexe IV: Questionnaires utilisées chez l'entreprise E.Ge.Ci (suite)

- 21-Comment évaluer vous un bien reçus à titre d'apport ?
- 22-Quels sont les modes d'amortissements que vous utilisez?
- 23-Comment comptabilisez-vous les actifs corporels de faibles valeurs ?
- 24-Séparez-vous les composants d'un actif qui ont des durées d'utilités différentes ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent ? Justifier votre réponse.
- 25-Noter vous les méthodes comptables que vous utilisés pour la préparation des états en Annexe ? Justifier votre réponse.
- 26-Quelles sont vos critères pour comptabilise un élément ?
- 27-Est-ce que toutes vos écritures comptables sont fondées sur une pièce justificative ?
- 28-Est-ce que vous tenez un livre journal, un grand livre et un livre d'inventaire ?
- 29-Comment évaluez-vous vos immobilisations corporelles ?
- 30-Lors de transaction en monnaie étrangère. Comment convertissez-vous la transaction dans la monnaie de présentation des états financiers ? Comment comptabiliser vous les différences de changes ?
- 31-Quels sont les critères que vous utilisez avant l'établissement d'une provision ?
- 32-Comment évaluez-vous une provision pour charge ?
- 34- Quel est la méthode que vous utilisez pour les contrats à long termes ?
- 35-Quels méthodes d'évaluation utilisez-vous ? (coût historique, coût actuel, valeur de réalisation ou de règlement, valeur actualisez, juste valeur)
- 36-faites-vous un test de dépréciation à chaque arrêté des comptes ?
- 37-Faites-vous chaque années un inventaire de vos actifs et passifs ?
- 38-Où imputez-vous les charges et produits relatifs à des corrections d'erreurs fondamentales qui ont eu lieu au cours d'exercice antérieurs ?
- 39-Comment calculer vous le seuil de significativité ?
- 40-Comment comptabilisez-vous les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles ?
- 41-Comment comptabilisez-vous les dotations aux amortissements ?



RAKOTONANANBY Rijanaina  
Directeur Technique

## Annexe V : Exemple de facture client de l'entreprise Rav'Hygiène

- NETTOYAGE      ➤ DESINSECTISATION      ➤ ANTI-TERMITES
- TRAITEMENT ESPACE VERT      ➤ DERATISATION      ➤ FUMIGATION
- RAMASSAGE DES ORDURES      ➤ DESINFECTION



FACTURE N° /RH/12/H							svt FP N° 00106/01
CLIENT				OBJET			
Mme RASOANAIVO VIRGINIE Enceinte ETEMAD PK3-Andraharo ANTANANARIVO - 105 (Contrat N° 028A/S/08/R)				Traitement de Dératisation annuel (06 passages) du Batiment de Mme RASOANAIVO			
DATE	DESIGNATION	QTE	TYPE DE TRT	PASSAGE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	
07/08/2012	DERATISATION INT/EXT Hanger : 2 magasins de stock	1	DRT	2 <sup>ème</sup> passage	55 650	55 650	
Montant Total en Ariary :							55 650

Arrêté la présente facture à la somme de : Cinquante cinq mille six cent cinquante Ariary.

OBSERVATIONS	LE CLIENT	LE PRESTATAIRE
Condition de paiement : 30 jours après réception facture Date d'échéance paiement facture : 06/09/2012		

*"Environnement sain, Rav'Hygiène est là pour vous"*



## 105 ANTANANARIVO

Lot 143 Bis Ambohijanahary - Antehiroka  
Tél : (20) 24 269 47 - Fax : (20) 22 441 81  
GSM / 033 02 890 35 / 033 11 960 06

E-mail : ravhygiene@yahoo.fr

Stat N° : 90002 11 2006 D 03142 - NIF : 3 000 572 244 - RC N° : 2006 A 00821

## 110 ANTSIRABE

Lot 11.16 D 96 Mahazoarivo Sud  
Tél : 44 993 20 - GSM : 033 15 960 09

Annexe VI : Exemple de fiche de passage rattaché au facture client dans l'entreprise Rav'Hygiène

<b>RAV'HYGIÈNE</b> S.A.S. à responsabilité limitée 24, rue de la République 33130 SAINT-GENESE-SUR-MER TélFax 05 53 07 63 35 - GSM 033 02 890 35 N° de télécopieur : 05 53 07 63 35 - E-mail : <a href="mailto:rvhygiene@wanadoo.fr">rvhygiene@wanadoo.fr</a>	
<b>FICHE DE PASSAGE</b>	
CLIENT :	N° : 0006
ORGANISME :	
NOM DU RESPONSABLE :	
ADRESSE :	
TECHNICIEN(S) :	
DATE DE PASSAGE :	27/08/02
DÉSITÉ DE TRAVAIL :	INTÉRIEUR <input checked="" type="checkbox"/> EXTERIEUR <input type="checkbox"/>
DEPÔTAGE :	INTERIEUR <input type="checkbox"/> EXTERIEUR <input checked="" type="checkbox"/>
DEPÔTAGE :	INTERIEUR <input type="checkbox"/> EXTERIEUR <input checked="" type="checkbox"/>
FREQUENCE :	2 <sup>e</sup> / mois
TYPE DE TRAVAIL :	ENTRETIEN <input type="checkbox"/> RÉPARATION <input checked="" type="checkbox"/>
TRÉMPLIN :	REGULIÈREMENT <input checked="" type="checkbox"/> PERTINENT <input type="checkbox"/>
TRAITEMENT PERMET :	O DIVERS O
<b>LIBUX TRAITÉES</b>	
<i>Visite de vérification de la vidange</i>	
<b>PRODUITS UTILISÉS</b>	
INTERIEUR :	<i>Produits standards</i>
EXTERIEUR :	<i>Produits standards</i>
<b>OBSERVATION DU CLIENT</b>	
<b>SIGNATURE DU CLIENT</b>	
	
<b>SIGNATURE TECHNICIEN(S)</b>	
	

## Annexe VII : Exemple de facture fournisseur de l'entreprise Rav'Hygiène

		7626 Antakarana, 101 Antananarivo, Madagascar. Tel : (+261) 33 11 00 100		
		www.airtel.com		
<b>FACTURE</b>				
V° d'appel	330314137	RAV'HYGIENE		
V° facture	FL111MI/00122307/12	LOT 143 BIS AMBOHIJANAHARY		
Date de facture	31/07/2012	ANTEHIROKA		
Date limite de paiement	19 du mois	ANTANANARIVO RENIVOHITRA		
Période de facturation	01/07/2012 - 31/07/2012	101		
Plafonnement	Ar 1,00	Attention : RAV'HYGIENE		
Montant à payer	Ar 548.200,00	N° Client : 131671		
Type d'abonnement	SURTAXE	N° de dossier : 74660		
Redevances mensuelles (1)		0,00		
Consommations (2)		0,00		
Coûts divers (3)		400.000,00		
Déductions (4)		0,00		
		Total hors remise (1+2+3) – (4)	400.000,00	
		Total remise	0,00	
		Total Hors Taxe	400.000,00	
		TVA 20 %	80.000,00	
		Montant Total TTC	Ar 480.000,00	
Tous les montants affichés sont en Ariary				
Quatre cent quatre vingt mille Ariary				
<b>Solde antérieur</b>	<b>Paiements reçus / Ajustements</b>	<b>Solde restant</b>	<b>Facture du mois</b>	
548.200,00	480.000,00	68.200,00	480.000,00	
			<b>Total à payer</b>	
			Ar 548.200,00	
Directeur des Ventes  Dominique RANDRIANANDRAZANA				
<b>N° de dossier</b>	<b>N° de mobile</b>	<b>N° de facture</b>	<b>Date de facture</b>	<b>Montant Ar</b>
74660	330314137	FL111MI/00122307/12	31/07/2012	548.200,00
Mode de règlement				
Espèces :				
Chèque barré : Banque (à l'ordre de AIRTEL MADAGASCAR )	Agence	Chèque no	Montant Ar	:
Carte bancaire N° : _____	Date d'expiration : _____			
Type de carte : _____	Montant Ar : _____			

*Airtel*  
*Rav'Hygiène*

Capital Social : Ar 551.200.000, RC 076202 - Stat : 01523 31 109/200002 - TIN : PG/00000292, CIP n° 01M505/LB/3 du 19/05/11

## Annexe VIII : Exemple de pièce de caisse utilisés dans l'entreprise Rav'Hygiène

PDC N° 0513	Date 01/05/12	PDC N° 0513
Motif Déplacement Fanja	Doit M/Mme : RASOLONSHIOU Fanja Kivana	Montant: 1500 Ariary.
Montant 1500Ar	Somme en lettre: Sept mille cinq cent ariary.	
	Motif: Encais du déplacement.	
	L'intéressée	<u>Le payeur</u>
Date 01/05/12		

PDC N° 0514	Date 01/05/12	PDC N° 0514
Motif Photocopie	Doit M/Mme : RABESOA Mihenainy	Montant: 1000 Ariary.
Montant 1000Ar	Somme en lettre: Milles zéro zéro	
	Motif: Photocopie documents.	
	L'intéressée	<u>Le payeur</u>
Date 01/05/12		

PDC N° 0515	Date	PDC N° 0515
Motif Repas	Doit M/Mme : BAZAFINDRABE Toulano	Montant: 2000 Ar
Montant 2000 Ar	Somme en lettre: Deux mille Ariary	
	Motif: Repas	
	L'intéressée	<u>Le payeur</u>
Date 02/05/12		

PDC N° 0516	Date 02/05/2012	PDC N° 0516
Motif Déplacement Hery	Doit M/Mme : RAKOTOMANANA Hery	Montant: 2000 Ar
Montant 2000 Ar	Somme en lettre: Deux mille ariary	
	Motif: Déplacement	
	L'intéressée	<u>Le payeur</u>
Date 02/05/2012		

Annexe IX : Exemple de Fiche de suivi des stocks utilisés par l'entreprise

## **FICHE DE STOCKS**

### **Fendona 6 SC**

DATE	Entrée		Sortie			Stocks final
	Achat	Retour	Quantité	Destinataire	Observation	
<b>12/04/12</b>	2 litres		200 ml	Traitement de la villa X		1800ml
		1800 ml	100 ml	Traitement du siège de l'entreprise X		1700ml
		1700 ml	300 ml	Traitement des locaux de l'entreprise X		1400 ml

## TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
AVANT-PROPOS.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES FIGURES.....	7
LISTE DES ABREVIATION.....	8
INTRODUCTION.....	9
PARTIE I : MATERIELS ET METHODES .....	15
CHAPITRE I : DESCRIPTION DES MATERIELS.....	16
I - CAS RAV'HYGIENE :.....	16
Section 1 : Présentation de l'entreprise.....	16
Section 2 : Organisation de la société.....	17
II- CAS E.Ge.Ci :.....	19
Section 1 : Présentation de l'entreprise.....	19
Section 2 : Organisation de la société.....	20
III- CAS SALONE :.....	21
Section 1 : Présentation de la société et son historique.....	22
IV- COMPTE RENDU GLOBAL DU STAGE ET DES SERIES DE VISITES.....	22
CHAPITRE II- DESCRIPTION DES METHODES.....	26
Section 1 : Cadre théorique.....	26
Section 2 : Cadre pratique.....	28
Section 3 : Cadre logique du mémoire .....	29
Conclusion partielle:.....	30
PARTIE II : RESULTATS.....	33

<b>CHAPITRE I : APPLICATION DES PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES.....</b>	<b>34</b>
Section 1: Analyse des données et des informations.....	34
Cas E.Ge.Ci :.....	35
Cas Salone :.....	36
Cas Rav'Hygiene :.....	37
Section 2 : Forces et faiblesses.....	38
Cas E.Ge.Ci :.....	38
Cas Salone :.....	38
Cas Rav'Hygiene :.....	39
<b>CHAPITRE II : L'AVERSION DE L'APPLICATION DES PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES.....</b>	<b>40</b>
Section 1 : Analyse des données et informations .....	40
Section 2 : Forces et faiblesses.....	43
Conclusion partielle :.....	44
<b>PARTIE III : DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>47</b>
<b>DISCUSSIONS.....</b>	<b>47</b>
<b>CHAPITRE I : DISCUSSIONS SUR L'APPLICATION DES PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES.....</b>	<b>48</b>
Section 1 : Cas E.Ge.Ci.....	48
Section 2 : Cas Salone.....	49
Section 3 : Cas Rav'Hygiène.....	49
Conclusion partielle:.....	50
<b>CHAPITRE II- DISCUSSIONS SUR LE REJET D'APPLICATION DU PCG 2005...</b>	<b>52</b>
Section 1 : Problème des entreprises informelles.....	52
Section 2 : Problème de transparence et de fiabilité de l'information.....	53
Section 3 : Dans le contexte actuelle, les PME considèrent la comptabilité comme un outil de pression fiscal.....	54

Conclusion partielle :.....	54
RECOMMANDATIONS.....	55
CHAPITRE I : RECOMMANDATION POUR L'HYPOTHESE 1.....	55
Section 1 : Catalogue de solution :.....	55
Section 2 : Facteur de réussite.....	57
Section 3 : Limites.....	57
CHAPITRE II- RECOMMANDATION POUR L'HYPOTHESE 2.....	58
Section 1 : Catalogue de solutions :.....	58
Section 2 : Choix de la solution prioritaire:.....	60
Section 3 : Limites de ces solutions.....	61
<i>CONCLUSION GENERALE</i> .....	62
<i>REFERENCES</i> .....	66
<i>ANNEXES</i> .....	69